

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

La présidente, Mme Ahimara Buffat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette vingt-neuvième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue les représentants de la presse ainsi que le public et les téléspectateurs qui suivent les séances du Conseil communal.

Des personnes sont indispensables au bon fonctionnement du Conseil communal et la présidente tient à les remercier particulièrement pour leur dévouement. Il s'agit de M. Daniel Bussy, huissier, et de M. Arthur Bigler, huissier suppléant, absent ce soir pour cause d'accident et à qui elle souhaite un prompt rétablissement. Elle les remercie pour leur disponibilité et leur bienveillance à l'égard des membres de cette Assemblée.

Elle remercie également le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, en particulier M. Daniel Freires de Matos pour sa gentillesse et son professionnalisme.

Finalement, elle remercie M. Nicolas Marti et son équipe régie, ainsi que NRTV qui assure la retransmission en direct de la présente séance, permettant ainsi à la population de suivre les débats en direct.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillères et Conseillers.

Il y a 10 excusés (Mmes Ioulia Esreb, Nathalie Lamarque, Stéphanie Larrivé, Sabine Million-Courvoisier, Stella Motta Larrivé et Léonie Wahlen, MM. Martin Ahlström, Sébastien Bertherin, Nicolas Lévy et Patrick Mayer).

3 arriveront plus tard (MM. Charanjit Dhanjal, Evan Lock et Pascal Riesen).

1 absent (M. Pascal Chollet).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courriel du 17 mars 2025, M. Simo Mers a informé le Bureau de son souhait de désormais siéger au sein du Conseil communal en tant que Conseiller hors-parti, avec effet immédiat. La présidente donne lecture du courrier reçu.

La présidente précise que le siège de conseiller de M. Simo Mers reste acquis au parti politique UDC Ville de Gland et que si le précité venait à l'avenir à démissionner du Conseil communal, ce parti nommera un suppléant, conformément aux art. 84 et 108 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Il ressort de la Loi sur les communes (LC) et du Règlement du Conseil communal (RCC) que lorsqu'un membre d'une Commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la Commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe (art. 40g al. 5 LC et art. 55 RCC). Dès lors, il a été ajouté à l'ordre du jour de ce soir, en remplacement de M. Simo Mers, la nomination d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal de Région de Nyon et d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) ».

- Par courrier du 24 mars 2025, le Bureau a été informé de la démission de M. Bernard Kaeslin, avec effet immédiat. La présidente donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, la présidente remercie M. Bernard Kaeslin, qui a été un membre assidu et investi au sein du Conseil communal depuis de nombreuses années. Habitante la Commune depuis toujours, profondément ancré dans le tissu communal au niveau personnel, professionnel et associatif, c'est avec regret que le Bureau prend acte de sa démission et lui souhaite le meilleur pour la suite.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. Bernard Kaeslin aura lieu lors de la présente séance. La nomination d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement du précédent, aura lieu lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2025 et non pas lors de la présente séance, comme cela était initialement prévu.

Avec l'arrivée de Charanjit Dhanjal, le nombre de Conseillers présents passe à 59.

- Au début du mois d'avril 2025, le Bureau a appris le départ de M. Nikhil Duella de la Commune. Le précédent est dès lors considéré comme démissionnaire et l'assermentation d'un nouveau membre le remplaçant aura lieu lors de la présente séance.
- Suite à la démission de Mme Stéphanie Larrivé au sein de la Commission de gestion, la nomination d'un membre la remplaçant à ce poste a été ajoutée à l'ordre du jour.
- Dans les délais, le Bureau a reçu 2 postulats et 2 interpellations :
 - Postulat de M. Raphaël Grandjean et consorts intitulé « Soutien aux commerçants pour la transition numérique ».

La présidente demande à ses auteurs s'ils désirent développer leur postulat séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Postulat de M. Arnaud Durand et consorts intitulé « Un parc au cœur de Gland – pour une ville verte ».

La présidente demande à ses auteurs s'ils désirent développer leur postulat séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de M. Arnaud Durand et consorts intitulée « Pour un littoral accessible à toutes et tous pour l'aménagement inclusif et durable de la plage de la Falaise ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à ses auteurs s'ils désirent la développer séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de Mmes Angelita Galvez et Albulenë Ukshini Sefa intitulée « Parc de Mauverney ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à ses auteures si elles désirent la développer séance tenante; celles-ci répondent par l'affirmative.

L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

• La présidente propose de déplacer le point n° 14, à savoir le rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland », et de débattre à son sujet avant le point n° 9, soit le préavis municipal n° 76 relatif à l'accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale. Il semble en effet cohérent de parler du même sujet à la suite plutôt que de sauter du coq à l'âne.

• L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de 3 Conseillers.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mars 2025.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 74** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'amélioration de l'éclairage des terrains extérieurs du Tennis Club de Gland.
8. **Préavis municipal n° 75** relatif à l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers selon la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

Autre objet

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland ».

Préavis – Première lecture

10. **Préavis municipal n° 76** relatif à l'accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale.
11. **Préavis municipal n° 77** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour le raccordement du bâtiment communal sis Grand'Rue 38 au réseau de chauffage à distance de Thermorés SA.
12. **Préavis municipal n° 78** relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA).
13. **Préavis municipal n° 79** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'arborisation pour la Ville de Gland.
14. **Préavis municipal n° 80** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville.

Autres objets

15. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Gremion intitulé « Proposition pour l'encouragement des Data Centers écologiques dans notre Ville » et nomination d'une Commission.
16. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles ».
17. Postulat de M. Raphaël Grandjean et consorts intitulé « Soutien aux commerçants pour la transition numérique ».
18. Postulat de M. Arnaud Durand et consorts intitulé « Un parc au cœur de Gland – pour une ville verte ».

19. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée « Faut-il craindre pour l'avenir du RAT ? ».
20. Interpellation de M. Arnaud Durand et consorts intitulée « Pour un littoral accessible à toutes et tous pour l'aménagement inclusif et durable de la plage de la Falaise ».
21. Interpellation de Mmes Angelita Galvez et Albulenë Ukshini Sefa intitulée « Parc de Mauverney ».

Divers

22. Nomination d'un membre de la Commission de gestion.
23. Nomination d'un membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
24. Nomination d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal de Région de Nyon.
25. Nomination d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT).
26. Divers et propositions individuelles.
 - Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation de 3 Conseillers

- À la suite de la démission de M. David Mayer en date du 11 mars 2025 et dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » du parti politique GDG Gens de Gland est épuisée, ce dernier a dû procéder à un parrainage de liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Ce dernier a été informé que M. David Mayer serait remplacé par M. Jérôme Masserey.

M. Samuel Freuler, au nom du parti politique GDG Gens de Gland, présente M. Jérôme Masserey.

« J'ai le plaisir de vous présenter M. Jérôme Masserey, qui est arrivé dans notre belle ville l'été passé, avec armes et bagages, et s'est installé avec sa femme et sa fille de 3 ans à la Rue du Borgeaud. Il a tout de suite apprécié le calme, les espaces verts, la qualité des installations sportives, ainsi que toutes les commodités à proximité dans notre ville. C'est peu étonnant sachant qu'il vient de notre grande voisine Genève, où il a habité 2 ans. Précédemment, il a habité pendant 10 ans à Morges, où il a fait ses premières armes au Conseil communal. Il a découvert les coulisses du fonctionnement de la politique locale et cantonale, participant à de nombreuses commissions, dont la COFIN. C'est donc en connaissance de cause qu'il a rejoint ce printemps le GDG, appréciant notre liberté de parole et d'opinion. Du point de vue professionnel, il est conseiller en immobilier indépendant, gestion de patrimoine immobilier depuis plus de 15 ans, et est en train de finir sa préparation aux examens du brevet fédéral en immobilier. Il se réjouit de rejoindre notre Conseil et j'espère que vous lui ferez un bon accueil. »

- À la suite de la démission de M. Bernard Kaeslin en date du 24 mars 2025, le Bureau a été informé que le précité serait remplacé par M. Jean-Daniel Guillod, prochain des « viennent-ensuite » du parti politique UDC Ville de Gland, les précédents sur cette liste ayant renoncé à cette fonction.

Mme Isabelle Wegmann, au nom du parti politique UDC Ville de Gland, présente M. Jean-Daniel Guillod.

« J'ai le plaisir de vous présenter notre collègue de parti M. Jean-Daniel Guillod, qui a accepté le poste de Conseiller communal à la suite de la démission de M. Bernard Kaeslin, que je profite de remercier pour son travail et son engagement durant cette législature.

Né à Lausanne en 1962, Jean-Daniel a terminé son apprentissage de commerce en 1982. Après l'école de recrue et un premier travail dans une entreprise du secteur secondaire, il part quelques mois aux USA pour améliorer son anglais. De retour en Suisse, il s'engage en 1985 dans le secteur bancaire, qu'il ne quittera plus, travaillant actuellement chez un banquier privé à Genève. Jean-Daniel a pratiquement toujours habité à Gland depuis 1996, à part une escapade à Prangins d'environ 30 mois. Père de 2 enfants adultes, il souhaite s'engager et participer à la vie politique au niveau communal sous les couleurs de l'UDC. Jean-Daniel aime les défis. Il sait que la tâche ne sera pas facile, mais il est prêt à faire le maximum pour réussir. Ses journées sont occupées par le travail, la course à pied, la pratique du saxophone depuis peu, sa famille et ses amis. Jean-Daniel aime son pays, ses traditions et son mode de vie, qui reste à ses yeux incontournable pour que nous puissions continuer à vivre ensemble en harmonie. Il vous remercie d'avance pour son bon accueil et se réjouit de faire votre connaissance. »

- À la suite du départ de la Commune de M. Nikhil Duella et dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s est épuisée, cette dernière a dû procéder à un parrainage de liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Ce dernier a été informé que M. Nikhil Duella serait remplacé par Mme Marlène Bucca.
- Mme Albulenë Ukhini Sefa, au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, présente Mme Marlène Bucca.

« Je vais vous présenter ce soir Mme Marlène Bucca, une jeune glandoise de 23 ans, étudiante en relations internationales à l'Université de Genève. Elle est animée par des valeurs humanistes et veut contribuer à un monde plus juste. Très attachée à sa ville natale, elle souhaite s'investir, notamment avec une politique inclusive et centrée sur la jeunesse. Depuis son enfance, elle s'intéresse aux sujets de société et aime débattre. Elle a d'ailleurs remporté le concours jeunesse-débat au Collège de Grand-Champ. Curieuse et ouverte, elle aime explorer les arts sous toutes leurs formes : la littérature, le cinéma, la danse, la musique. Elle puise une grande richesse personnelle dans ses voyages et sa passion pour la cuisine du monde. Je vous prie de lui réservier un bon accueil. »

- La présidente invite Mme Marlène Bucca, M. Jérôme Masserey et M. Jean-Daniel Guillod à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- Les nouveaux Conseillers, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.
- La présidente les remercie et les félicite pour leur engagement, puis les invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Compte tenu de ces assermentations et des arrivées de MM. Evan Lock et Pascal Riesen, le nombre de Conseillers présents passe à 64.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mars 2025

- La discussion est ouverte.
- Mme Regina Bovet : déclare qu'une erreur s'est glissée au 3^{ème} paragraphe de la page n° 7. Elle pourrait presque dire qu'elle est honorée, mais c'est M. Philippe Bovey qui part de la Commune, dont le nom s'écrit avec un « y » à la fin, et non pas avec un « t ».
- La modification sera apportée au procès-verbal de la présente séance.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mars 2025 tel que modifié.

4. Communications du Bureau

- Le 31 mars 2025, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Concernant la mise en consultation de l'avant-projet de révision totale de la Loi sur les communes, le groupe de travail constitué au sein du Conseil communal s'est réuni le 31 mars 2025. Le questionnaire dûment rempli a été retourné à la Direction des affaires communales et droits politiques (DACP) en date du 30 avril 2025, le délai de réponse ayant été prolongé à cette date.
- Le vendredi 4 avril 2025 a eu lieu l'élection du nouveau Parlement des jeunes. Force est de constater que les jeunes glandois sont dynamiques et très investis. La présidente remercie Mme Zohra Salsac, présidente sortante, dont les Conseillers avaient fait la connaissance lors de la présentation du Parlement des jeunes lors de la séance du Conseil communal du 2 mai 2024, pour son travail et son investissement tout au long de son mandat. Elle félicite les membres de la nouvelle équipe et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs fonctions respectives.
- Le samedi 5 avril 2025 a eu lieu l'ouverture du festival « Visions du Réel » au théâtre de Grand-Champ. Bien qu'invitée, la présidente a malheureusement dû déclarer forfait pour cause de maladie. Elle regrette infiniment de ne pas avoir pu participer à cette belle manifestation faisant partie intégrante du paysage culturel glandois.
- Le mercredi 16 avril 2025 s'est tenue l'assemblée générale de la Société de développement. La présidente remercie son Comité pour l'invitation et pour ce moment de convivialité et de partage. Il est à noter que cette société, fort active au sein de la communauté, fête cette année ses 80 printemps. La présidente lui souhaite encore de belles années et se réjouit d'avance de participer aux manifestations à venir.
- Le mercredi 7 mai 2025 a eu lieu le traditionnel repas de soutien du FC Gland, auquel la présidente a eu l'honneur d'être invitée. Elle remercie M. Dominique Gaiani de l'avoir accueillie à sa table, ainsi que M. Oga Venka, président du FC Gland, pour son accueil.

La présidente souhaite surtout adresser un merci particulier aux chefs d'entreprises présents pour leur soutien indéfectible aux sociétés locales. Elle ne va pas les nommer de peur d'en oublier certains, mais ils se reconnaîtront et leur dévouement ne sera pas vain.

- La traditionnelle sérénade offerte au président du Conseil communal par la Fanfare de Gland aura lieu le mardi 24 juin 2025. Les Conseillers recevront prochainement une invitation.
- La cérémonie de passation de pouvoirs entre le Bureau actuel et le Bureau 2025-2026 aura lieu le lundi 7 juillet 2025.

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Développement durable

• Action de recensement des oiseaux

La ville de Gland est ravie de relayer cette action de recensement des oiseaux qui est organisée du 7 au 11 mai 2025 par l'association BirdLife. L'Office du développement durable était présent hier soir au marché pour en faire la promotion. L'action invite la population à participer à ce recensement participatif à l'échelle nationale, simplement en prenant note des oiseaux observés pendant une heure, et ce jusqu'à dimanche. Il s'agit donc de s'installer dans un jardin, dans une forêt ou dans une prairie et d'observer les oiseaux. Des dépliants avec formulaires sont disponibles et bien entendu un questionnaire à remplir qui décrit les oiseaux observés, d'où ils viennent ou ce qu'il y a à dire à leur sujet. Elle souhaite bien du plaisir aux personnes qui prendront le temps de participer à ce recensement.

- **Décret du Grand Conseil vaudois du 22 décembre 2022 concernant l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques**

Il s'agit-là d'une information importante destinée aux propriétaires d'équipements électriques. Effectivement, sur demande du Canton, la Municipalité relaye l'information suivante relative au décret cantonal prévoyant l'assainissement des chauffages et des chauffe-eaux électriques. Ce décret est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il fixe le terme d'utilisation de ces installations et le délai pour leur remplacement est agendé au 1^{er} janvier 2033. Dans ce cadre, tous les propriétaires de bâtiments équipés de chauffage et/ou de chauffe-eau électriques ont le devoir de s'annoncer spontanément auprès de la Direction de l'Énergie (DGE-DIREN) d'ici fin juin 2025. Pour cela, un formulaire d'annonce, disponible sur le site de l'État de Vaud (vd.ch/chauffage-electrique), doit être rempli par les propriétaires concernés et renvoyé au Canton. Ce message aux propriétaires est également affiché dans les guichets de l'Administration communale, à l'Office du développement durable et aux piliers publics.

- **Fête de la nature**

La Fête de la nature aura lieu du 21 au 25 mai 2025 à Gland. Elle débutera par un stand au marché avec des ateliers pour petits et grands, puis des activités variées seront organisées jusqu'au dimanche 25 mai 2025. Le programme détaillé et les modalités d'inscription sont consultables sur le site Internet de la Commune. Plusieurs ateliers sont déjà complets, il ne faut donc pas perdre de temps pour s'y inscrire.

- **Démarchage en porte-à-porte**

Il a été signalé et remonté à la Municipalité que des entreprises actives dans le domaine des énergies renouvelables ont fait du démarchage en porte-à-porte et auraient prétendu être mandatées par la Commune. Aussi, la Municipalité a tenu à réagir et tient à rappeler aux Conseillers et à l'ensemble de la population que seuls les accompagnements à la rénovation sont ceux portés par l'Office du développement durable, pour lesquels aucune visite ou appel spontanés ne sont prévus. En cas de doute sur les pratiques d'une entreprise ou de question particulière, la population est encouragée à signaler ces entreprises directement au Secrétariat d'État à l'Économie ou à l'Office du développement durable. Dans le cas le plus récent rapporté à l'Office du développement durable, la Municipalité a adressé un courrier à l'entreprise concernée dont les coordonnées étaient connues. Elle appelle la population à rester vigilante.

Ressources humaines

- **Engagements** :

- dès le 1^{er} avril 2025 : Mme Johana Abbondanza, juriste, au Secrétariat municipal;
- dès le 22 avril 2025 : Mme Monique Ries, maîtresse socio-professionnelle, au Service de l'enfance et de la jeunesse;
- dès le 1^{er} mai 2025 : M. Domenico Orsino, collaborateur voirie-mécanicien, au Service des infrastructures et de l'environnement (SIE);
- dès le 1^{er} mai 2025 : M. Loris Vallotton, collaborateur administratif manifestations, au Service de la population (SPOP);
- dès le 1^{er} mai 2025 : M. Christophe Lafond, responsable population et sécurité, au SPOP;
- dès le 1^{er} mai 2025 : M. Timothé Rudig, horticulteur-paysagiste, au SIE.

- **Départs** :

- au 31 mai 2025 : M. Sébastien Bousson, assistant de sécurité publique, au SPOP.

Au nom de la Municipalité, elle adresse ses remerciements à toutes les personnes qui quittent l'Administration pour leur travail et leur implication à Gland, et adresser une cordiale bienvenue aux nouveaux arrivants, à qui elle souhaite plein succès et beaucoup de plaisir à Gland.

Gestion des ressources humaines

Dans le cadre de son engagement envers une gestion moderne et transparente du personnel communal, la Municipalité souhaite informer les Conseillers de 2 avancées majeures.

- **Révision du Règlement du personnel**

La Municipalité a entamé les premières discussions relatives au nouveau Règlement du personnel avec différents groupes de travail. Une délégation municipale a travaillé sur une version révisée du Règlement, laquelle a été soumise à la Commission du personnel (ComPer) au début du mois de février 2025. Cette Commission a déjà consulté le personnel en vue des prochaines discussions agendées entre la ComPer et la délégation municipale. Plusieurs séances régulières sont ainsi agendées jusqu'à la fin de l'année.

- **Processus de recrutement pour le poste de Secrétaire municipal**

La Municipalité a également progressé dans le recrutement pour le poste du Secrétaire municipal. Dans cette démarche stratégique visant à répondre avec précision aux besoins actuels de l'Administration, elle collabore étroitement avec le cabinet Move UP, qui lui apporte son soutien pour assurer un processus rigoureux et transparent. La Municipalité tiendra bien entendu les Conseillers au courant des avancées.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Sports

- La 7^{ème} édition de la Gland Spring Run a eu lieu le 27 avril 2025, dont les 1'200 dossards sont partis en 2 jours et demi. Sur ces 1'200 dossards, il y a eu 1'101 partants, ce qui est toujours un taux assez exceptionnel pour une course qui est gratuite. Cela a été une magnifique journée malgré la pluie du matin qui a rendu les espaces un peu boueux, et il remercie ici les collaborateurs des espaces-verts qui ont, le vendredi, disposé des copeaux sur le parcours. Ce fut malgré tout une magnifique journée, et finalement il a presque même fait un peu trop chaud. Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et Mme la Syndique Christine Girod ont participé à cette course, respectivement en courant et en marchant. Il est notamment étudié la possibilité de garder durant une semaine les dossards pour les glandoises et les glandois de manière à ce que personne ne soit frustré, sachant qu'il y a toujours 50,98 %, soit une majorité, de glandois sur cette course qui est évidemment ouverte à tout le monde.
- Le 6 avril 2025 a eu le premier tournoi padel tennis amateur au sein des 2 courts installés à En Bord, qui a été complet très rapidement. Cela a également été une magnifique journée qui s'est très bien déroulée. Le tournoi pour les licenciés et celui pour les amateurs organisés cette année ont tous les 2 très bien fonctionné et il est espéré pouvoir faire de même l'année prochaine, voire un peu plus.
- Il invite la population à venir nombreuse à l'événement « En Bord en fête » le 18 mai prochain. Comme son nom l'indique, il aura lieu au centre sportif d'En Bord, avec de nombreuses activités et des animations. Il sera par exemple possible d'essayer le padel tennis et bien d'autres choses.
- Tous les mercredis soirs du mois de mai sont organisées les activités Zumba & Wine et Yoga & Wine au domaine de La Capitaine. Ce sont toujours des événements exceptionnels en cas de beau temps.

Économie

- Le restaurant grec L'Égée a ouvert ses portes il y a quelques jours au sein du quartier de La Combaz, aux Lisières, dans le bâtiment appartenant à la Commune, avec au-dessus la salle communautaire, selon le projet qui avait été accepté par le Conseil communal. Ils invitent les Conseillers à aller voir ce qu'il en est, quand-bien même il y reste quelques adaptations à faire après l'ouverture de ce restaurant. Cela ne correspond pas encore tout à fait au préavis tel qu'il avait été accepté, mais la Municipalité veillera à ce que toutes les conditions et le cahier des charges soient respectés. Mais il invite la population à se rendre dans ce restaurant, il paraît que l'on y mange très bien.

- 11 dossiers ont été déposés dans le cadre du Revenu de transition écologique (RTE), lesquels sont en train d'être étudiés par la Commission. 2 sessions ont déjà eu lieu avec des candidats et se poursuivront durant le mois de mai 2025. Il tiendra évidemment les Conseillers informés de la suite.
- Le Forum Nouvelle Économie aura lieu le 5 novembre prochain à Grand-Champ. Après la présentation de l'Incubateur Nouvelle Économie en 2024, le Prix Nouvelle Économie, désormais organisé une année sur 2, fait son retour cette année. Les candidatures seront ouvertes au mois de juin, et une sorte de mini-budget participatif « Vieux-Bourg » va être associé au Forum Nouvelle Économie, avec une enveloppe à disposition pour des projets visant à soutenir, à aider et à faire tout ce qui est possible et imaginable pour les commerçants du Vieux-Bourg, lesquels sont toujours affectés par les travaux.

Finances

- Un nouvel emprunt de CHF 3 Mios a été contracté auprès de la société Swissquote Banque SA, au taux de 0,35 %, dès le 23 avril 2025, pour 3 mois. Actuellement les taux sont à nouveau assez bas, pour ne pas dire très bas, au niveau des emprunts à court terme. Comme il reste toujours quelques incertitudes quant aux montants qui seront versés par le Canton au niveau des impôts et pour assurer le coup, la Municipalité a fait ce nouvel emprunt de CHF 3 Mios mais à court terme, dans la mesure où, vu les taux, il est à nouveau assez aisément de faire du court terme de cette manière-là, en plus auprès d'un établissement glandois.

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Une formation sur la gestion de crise a été organisée par le Service de la sécurité civile et militaire, à laquelle 2 municipaux ont participé.
- Le 20 mars 2025 a eu lieu à Gland le rapport 2024 de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon. Cela a été un moment privilégié pour remercier les astreints ainsi que les professionnels qui sont dirigés par M. le Cdt Joël Tobler. Il souhaite souligner que l'ORPC du district de Nyon va bien. La nouvelle de l'abandon du programme Tetris visant la quasi-cantonnalisation de la protection civile vaudoise a finalement remotivé les troupes et encouragé le CoDir à terminer les travaux concernant sa caserne dans les meilleurs délais.
- Le Service de défense incendie et secours (SDIS) Gland-Serine a effectué le 22 mars dernier son exercice de printemps, qui prouve la qualité d'équipe et l'engagement des femmes et des hommes qui le composent. Il y a toujours besoin de nouvelles recrues, alors si des personnes souhaitent expérimenter une fonction extrêmement intéressante et passionnante, le prochain recrutement aura lieu au mois de novembre, comme chaque année.
- La soirée disco fluo du 11 avril 2025, organisée dans la Salle communale à l'occasion de l'événement « La Nuit est belle », a eu un franc succès. Celle-ci a été organisée par le SPOP, qu'il remercie d'ailleurs pour cette initiative.
- Le 14 juin 2025, dans la cour de Grand-Champ, aura lieu « La Fête du terroir », qui commence à devenir traditionnelle à Gland. Cette fête est organisée conjointement avec le quotidien « La Côte », qu'il remercie d'ailleurs pour ce joli partenariat.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Partenariat avec le Musée National du Château de Prangins

Le Service de la culture va collaborer avec la Direction du Château de Prangins pour proposer des événements en lien avec l'Été en Ville. Le Carabouquin sera présent au Château pour accompagner des visites guidées en matinée durant la période estivale.

Il y aura également des cheminements sur le sentier du baron Guiguer depuis le Château pour arriver au marché de Gland, et inversement un autre mercredi, cela avec l'accompagnement d'un guide de randonnée. Des matinales au potager du Château seront aussi proposées.

Concert du Golden Flûte Classic

Ce concert a eu lieu samedi dernier pour remercier la ville de Gland pour son soutien, les partenaires et tous les bénévoles. Mme Carole Reuge, présidente du « La Côte Flûte festival » a donné un concert d'adieu à la Ville de Gland le samedi 3 mai dernier. Il s'agissait d'un récital de flûte et piano. Après 10 ans, le festival a choisi de se réorienter; il a changé de nom et des événements ponctuels seront organisés sous d'autres formes qu'un festival.

Durant ces années, la flûte a été à l'honneur dans la ville de Gland et dans la région lors de ce festival. Maintenir un festival de ce niveau est devenu très difficile, tout particulièrement en raison de manque de sponsoring et surtout de la pérennité de ces soutiens.

Appartements protégés – LADA

Suite à une décision cantonale et depuis le début de l'année, les appartements protégés sont dorénavant appelés Logements adaptés avec accompagnement (LADA). Les Bureaux régionaux d'information et d'orientation (BARIO) sont dorénavant chargés de gérer ces appartements et de prendre les inscriptions des personnes intéressées.

Le Service de la culture et des affaires sociales est en train de préparer cette transition. Toutefois, toute personne intéressée par l'un de ces appartements pourra continuer de remplir le formulaire d'inscription pour un LADA soit sur le site Internet de la Commune, soit directement auprès du Service, qui se chargera de le transmettre par la suite.

Fanfare de Gland

Le week end dernier, la Fanfare de Gland s'est rendue au Giron des musiques de La Côte Ouest, à Dully. La ville de Gland est fière de ses musiciens puisqu'ils sont revenus avec 4 coupes.

- 1er prix pour la marche
- prix du public
- prix du soliste
- 2^{ème} place en musique.

Elle félicite la Fanfare de Gland pour ces magnifiques résultats.

Constitution de l'association au quartier de la Combaz

Les habitants du quartier des Lisières à la Combaz se sont réunis en début de semaine pour la constitution de l'association des habitants, qui se nomme « Vie à la Combaz ».

Don pour le tremblement de terre en Birmanie de CHF 6'000.-

La ville de Gland a décidé de faire un don suite au tremblement de terre survenu le 28 mars 2025 en Birmanie (Myanmar). C'est un don de CHF 6'000.- qui a été fait à la Croix-Rouge, qui est sur place justement pour aider toutes les personnes qui ont subi le tremblement de terre.

Bourses d'aide à la création 2024

Ces bourses ont été distribuées à la fin de l'année dernière, et l'un des lauréats, soit M. Santiago Martinez Benedetti, a été sélectionné pour les Swiss Design Awards avec son projet Torbola 31 qu'il a réalisé en résidence artistique au Val Verzasca.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

- Elle souhaite tout d'abord présenter le bilan des activités menées par les travailleurs sociaux de proximité (TSP) durant ces derniers mois. L'objectif principal de ces actions était de maintenir un sentiment de sécurité, renforcer le lien social et prévenir les comportements problématiques. La fin de l'année 2024 et le début de l'année 2025 ont été marqués par plusieurs incidents aux abords de la Pépinière. Ces actes ont nécessité l'intervention des TSP, qui ont rapidement identifié les coupables.

Grâce à leur engagement, ces derniers ont été poussés à se dénoncer, et les informations ont été transmises au Service de la jeunesse, qui a ensuite relayé le dossier à la Gendarmerie vaudoise. Les TSP ont renforcé leurs liens avec le groupe des jeunes impliqués et chaque membre du groupe a été reçu pour un entretien individuel. En parallèle, des actions répressives ont été mises en place autour de l'église, de la place de jeux et de la Pépinière, par des passages réguliers des ASP, du SIR et de la Gendarmerie pour soutenir les interventions des TSP. Plusieurs cas de harcèlement et de violence ont été signalés aux alentours des collèges, en particulier lors des sorties scolaires. Une enquête est en cours, laquelle vise à évaluer l'efficacité d'une présence régulière à la sortie des classes, comprenant les TSP et les ASP. Avec l'arrivée du printemps et des journées plus chaudes, les TSP restent vigilants quant à la possibilité de récidive de problèmes tels que le littering ou les pics-niques sauvages dans les cours d'immeubles.

- Le Centre de rencontres et de loisirs (CRL) a augmenté et diversifié ses offres pour les jeunes de 10 à 25 ans, comme des sorties et des activités à la journée, les mercredis et les samedis, ainsi que durant les vacances. Les soirées « sport ouvert » sont beaucoup fréquentées et l'initiation aux sports de combat a également un grand succès auprès des filles. Le CRL est de plus en plus présent lors d'événements organisés par la Commune, et divers camps sont organisés lors des vacances scolaires. Lors du dernier camp, les participants ont fait le tour du Lac Léman à vélo et en kayak durant 5 jours. Pour le camp d'été, il faut s'inscrire rapidement car il ne reste que très peu de places. Toutes les informations concernant les inscriptions se trouvent sur site Internet du CRL.
- Elle rappelle que le Festival des tout-petits aura lieu samedi prochain 10 mai 2025 au collège des Perrerets.
- La Fête du Chêne aura lieu le jeudi 26 juin 2025, et cette année le thème pour les déguisements est « La Suisse ».

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

- Les travaux suivants sont annoncés :
 - À la Rue du Borgeaud, 2 fronts évoluent en parallèle. Le premier s'étend du carrefour avec la Rue du Jura et évolue en direction du Café du Rallye. Le second front évolue du carrefour avec le Chemin de la Pique, en direction également du Café du Rallye. Pour rappel, l'ensemble du réseau sous pression a été réalisé sur la Rue du Borgeaud en fin d'année 2024. Les travaux actuels consistent donc en la mise en place de l'assainissement en séparatif, de la pose du chauffage à distance et de l'assainissement de l'éclairage public. Au fur et à mesure de l'avancement, les aménagements de surface sont réalisés.
 - Au Chemin de la Pique, le mois de mai permettra la fin des travaux d'assainissement et la construction des aménagements de surface dans ce secteur.
 - Dès le mois de juin, les fronts à la Rue du Borgeaud se poursuivront dans ce même secteur. L'équipe du Chemin de la Pique sera déplacée à la Rue du Nord pour y entamer les travaux.
 - Du côté du bâtiment communal, et plus précisément des parcelles privées communales n° 314, 369 et 370 situées à la Pépinière, à la place du Temple, à l'avant et à l'arrière du bâtiment administratif, les places de stationnement définitives devant l'Administration ont été réalisées au mois d'avril et ces dernières sont maintenant accessibles au public. Courant mai, à la Pépinière, les travaux d'aménagement seront finalisés et du mobilier spécifique y sera installé. Et les travaux se poursuivent derrière le bâtiment de l'Administration, avant de reprendre devant l'entrée de celui-ci. Tout cela dans le calendrier fixé et les travaux ne subissent aucun retard à ce jour.

- Les travaux d'assainissement de l'éclairage public se poursuivent également conformément au calendrier établi. Depuis le lancement des travaux en novembre 2024, plus de 100 luminaires ont été remplacés par des dispositifs équipés de la nouvelle technologie de télégestion. À ce jour, les interventions ont été achevées au Chemin du Lavasson, à la Rue des Alpes, au Chemin des Fleurs, au Chemin de la Falaise, ainsi que sur une partie de la Route de Nyon. Les travaux continuent maintenant le long de la Route de Nyon, à la Rue Mauverney et à la Rue du Perron nord.
- Du côté de la RC1, la population ne doit pas être surprise si elle constate une petite caméra fixée sur un candélabre à hauteur de 3 ou 4 mètres de haut. Pas de panique, cette caméra est entièrement compatible avec le Règlement général sur la protection des données. Elle filamera en continu les intersections avec l'Avenue du Mont-Blanc, la Rue Mauverney et la Rue du Perron. L'objectif est de faire des comptage multimodaux qui permettront d'analyser l'évolution du trafic sur l'axe de cette route cantonale. L'exercice se fait dans le cadre de l'étude de requalification de la RC1, et plus précisément cela permettra de quantifier cette évolution de trafic en distinguant tous les modes de transport, à savoir les piétons, les cycles, les voitures, les poids-lourds et les motos, ainsi que leur vitesse. Ces comptages auront lieu du 21 mai au 17 juin prochain.
- Elle souhaite terminer ses communications avec 3 points liés aux déchets, et plus particulièrement à propos de l'action contre les déchets sauvages, donc le littering.
 - Depuis le 18 avril 2025 et pour une durée de 6 mois, la ville de Gland lance un projet innovant pour améliorer la propreté urbaine de manière intelligente grâce à la solution Clean City Management, soit des caméras orientées vers le sol qui sont embarquées sur les véhicules de nettoyage du SIE. Ce système mesure et analyse l'état de la voirie en temps réel, sans capturer d'image personnelle. Seules des données chiffrées sont transmises sur une plateforme client. Ce fonctionnement permet ainsi de respecter la vie privée des usagers. Ce système fournit des indices précis sur les déchets présents dans l'espace public et les données concrètes pourront permettre aux équipes de mieux adapter les itinéraires et la fréquence des nettoyages, mais aussi de mesurer l'efficacité des campagnes de sensibilisation menées, de mieux communiquer les actions entreprises auprès de la population et surtout de réduire l'impact environnemental.
 - Et comme certains Conseillers le savent également, ZeroWaste Switzerland, la ville de Gland et le Rotary Club de Nyon ont eu le plaisir de collaborer pour lancer un défi « zéro déchet ». Durant 6 mois, 16 familles de la région ont œuvré pour réduire leurs déchets grâce à un accompagnement personnalisé de ZeroWaste Switzerland. À travers des activités conviviales, des coaching individuels et des conseils pratiques, elles ont pu transformer leur mode de consommation. Les familles ont ainsi réussi à diminuer leurs déchets ménagers de 47 % en moyenne, et à adopter de nouvelles habitudes qui sont bénéfiques pour leur santé, leur bien-être et leurs liens sociaux. Pour célébrer le succès de ce programme, optimiste mais aussi convivial, une petite agape a été organisée et toutes les familles ont reçu un diplôme nominatif, évidemment symbolique, pour les remercier de leur participation.
 - Pour la 5^{ème} année consécutive, l'association glandoise Ensemble sur La Côte a proposé et organisé l'action cantonale de ramassage de déchets « Coup de balai », laquelle a eu lieu le dimanche 30 mars 2025. Le programme de cette journée a été rythmé par un café, le ramassage et avec un repas convivial à la fin. Une cinquantaine de participants ont pris part à cette matinée et elle tient ici à remercier chaleureusement l'association Ensemble sur La Côte et ses partenaires pour cette organisation et ce moment qui était vraiment très sympathique. Elle profite de l'occasion pour remercier également chaleureusement tous les collaborateurs de la voirie qui œuvrent au quotidien pour rendre propres les rues de la Commune. Donc merci à eux.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Comme annoncé il y a quelques temps, le premier des 5 préavis concernant Gare-Sud sera déposé lors de la séance du Conseil communal du mois de juin 2025 et concernera 3 axes. Le premier axe est la démarche participative. Le deuxième axe est une étude juridique et économique sur les différents modèles de valorisation de cette parcelle, puisque plusieurs possibilités existent, soit que la Commune construise elle-même, faire un DDP, avoir un ou plusieurs partenaires pour construire, et il y aura-là effectivement besoin d'éléments chiffrés et de clarifications juridiques sur ces options. Et le troisième axe de ce préavis concernera la finalisation du Plan d'affectation (PA) afin notamment d'intégrer toute la partie participative dans le projet final.

Le site Gare-Sud était labellisé « Site 2000 Watts ». Ce label n'existe plus et la Municipalité est justement en train de faire cette passerelle vers un nouveau label qui s'appelle Standard de construction durable suisse (SNBS), label très exigeant par rapport notamment aux contraintes énergétiques, mais également écologiques, de ce quartier.

- Dans le cadre de la rénovation de Grand-Champ, les Conseillers ont pu découvrir une partie du nouvel étage puisque la moitié des échafaudages ont déjà pu être enlevés. Dans le cadre du préavis, il y avait toute la question de la végétalisation de la cour, et un atelier participatif aura en principe lieu le 10 juin 2025 afin de travailler sur ce projet de végétalisation de la cour de Grand-Champ.
- S'agissant du Plan d'affectation communal (PACom), l'objectif est toujours de pouvoir le finaliser d'ici cet automne. Après avoir pu les présenter à la Commission de l'urbanisme et à la Municipalité, les grandes lignes et les principes du PACom seront présentés de la Commission d'aménagement du territoire mardi prochain, en plus de la présentation du préavis sur les SRGZA qui sera traité en première lecture lors de la présente séance.

6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- La présidente passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Rasul Mawjee : déclare qu'il y a environ 3 semaines a eu lieu la séance du Conseil intercommunal (CI) de l'association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT). Il n'a malheureusement pas pu y assister et va dès lors rendre compte de ce qui était mentionné dans le rapport de la Commission des finances.

Le RAT continue son évolution à une vitesse de croisière rapide. Pratiquement 2'500 enfants sont présents dans le réseau, dont environ 1'100 enfants glandois. La ville de Gland occupe ainsi environ 40 % de cette structure. Si la situation est bonne et que les comptes de l'exercice 2024 ont pu être clôturés plus ou moins correctement, les structures ont de la peine vu que les tarifs n'ont pas été ajustés avec l'inflation et la hausse des prix. Il faut donc s'attendre à une augmentation du prix pour les parents et les communes pour 2026. Et naturellement que la quote-part des communes, qui est descendue à 32 %, devra être revue avec un effort un peu plus soutenu. Voilà ce qu'il avait à dire à ce niveau-là, si un Conseiller était présent à ce CI et souhaite compléter son rapport, c'est bien volontiers.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 74 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour l'amélioration de l'éclairage des terrains extérieurs du Tennis Club de Gland

- M. Elvis Memic, rapporteur de la Commission technique, relève tout d'abord qu'une coquille s'est glissée dans le rapport dans la mesure où un green-set n'est pas un terrain en herbe, il s'agit juste d'un terrain de type différent de ceux dont on a l'habitude. Il rappelle ensuite le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La Commission souhaite que la Commune contrôle que l'éclairage des terrains fonctionne bel et bien avec une gestion d'éclairage en fonction des besoins et de l'occupation des terrains. La Commission a en effet constaté que si les projecteurs venaient à rester allumés en permanence, la future consommation d'électricité serait plus importante de ce qu'elle est actuellement.

Il lit finalement les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide :

- I. *d'accepter le préavis municipal n° 74 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour l'amélioration de l'éclairage des terrains extérieurs du Tennis Club de Gland;*
- II. *d'accorder le crédit de CHF 126'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*

et prend acte :

- I. *de l'amortissement du montant net de CHF 126'000.- sur une période de 10 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.*

8. Préavis municipal n° 75 relatif à l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers selon la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

- M. Tommaso Solimine, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- La Commission technique exprime le souhait de disposer d'un document offrant une vision à long terme. Elle propose donc que le prochain règlement des constructions fasse appel à une commission d'architectes pour la construction des immeubles, afin d'assurer une harmonie esthétique des constructions.
- Elle demande également de ne pas négliger les infrastructures et d'améliorer ces dernières (accès routiers, crèche, etc.) pour accueillir de nouveaux habitants dans de meilleures conditions.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.

- M. Samuel Freuler, rapporteur de la majorité de la Commission des finances (COFIN), rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- Dans l'attente de la création de la nouvelle Commission permanente, la COFIN demande à la Municipalité d'être particulièrement attentive à la rentabilité avérée des objets achetés.
- La COFIN encourage également la Municipalité à une démarche proactive pour l'achat de bien-fonds qui pourraient être intéressants dans le cadre du développement global de la Ville, en passant par la voie « normale » du préavis.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la minorité de la COFIN, déclare que comme les Conseillers l'auront compris, il y a au sein de la COFIN des discussions fort civiles, mais néanmoins partagées, sur les conclusions qu'il fallait amener sur ce préavis. Et finalement, 4 membres de la COFIN ont décidé de présenter un rapport de minorité pour différentes raisons.

En préambule, il aimeraient quand-même préciser qu'aucun des 4 membres minoritaires qui ont signé ce rapport n'a quoi que ce soit contre le principe même des logements d'utilité publique (LUP). Dans le contexte actuel de loyers qui sont tendus et d'une situation qui n'est pas facile en termes de logement, les 4 membres minoritaires de la COFIN pensent que c'est une très bonne initiative qu'ils soutiennent de tous leurs vœux. Et là ils ont finalement préféré se concentrer sur des aspects un peu plus financiers, ce qui est d'ailleurs le rôle de la COFIN, et il souhaite faire part aux Conseillers de leurs réflexions.

Il a préparé un tableau qui résume les chiffres, lesquels se trouvent dans les documents transmis, sauf qu'ils sont un peu éparsillés à droite et à gauche. En faisant ce tableau, il pense que les choses sont beaucoup plus claires.

Préavis 75 - Projection des investissements

	Frais d'acquisition	Crédits développement à venir	Coûts finaux
Grand-Rue 9	2 352 988	6 380 449	8 733 437
Etraz 6 et 12	3 855 328	5 225 672	9 081 000
Midi 1-3	8 033 724	Non encore estimé	
	14 242 040	11 606 121	25 848 161

Le coût final indiqué ne tient PAS compte des futurs crédits de développement pour Midi 1-3

Ce qu'il faut quand-même comprendre, c'est que la somme de ces 3 achats correspond à la quasi totalité de l'enveloppe de CHF 15 Mios que le Conseil communal avait acceptée en 2021, en début de législature. Cette enveloppe est donc quasiment épuisée. Là-dessus, il y a des crédits complémentaires qui vont arriver, soit pour la construction, soit pour des rénovations, c'est ce que l'on appelle des crédits de développement à venir, et des chiffres ont déjà été fournis par la Municipalité. Pour la Grand'Rue 9 et la Rue de l'Etraz 6 et 12, les montants sont déjà connus et s'élèvent au total à CHF 11'606'121.-. En additionnant ce montant aux frais d'acquisition, ces 2 projets et demi représentent déjà plus de CHF 25 Mios. On parle donc de gros montants. Concernant la Rue du Midi 1-3, puisque l'acquisition vient de se faire il y a quelques semaines, il n'y a pas encore d'estimation pour les crédits de développement à venir, le montant du coût final de ce projet n'est donc pas connu à ce jour. Mais pour les personnes qui ne connaissent pas le quartier, il s'agit de 2 immeubles sur une très belle parcelle, il pense que c'était une très bonne chose de l'acheter, tout le monde est d'accord à ce sujet. Les immeubles situés sur cette parcelle sont anciens, ils datent des années 1970 et ont dès lors plus de 50 ans, mais aucune estimation précise des coûts de rénovation qui s'en suivraient pour la rénovation de ces 2 immeubles n'a été faite mais, vu leur âge, des mises aux normes seront probablement à faire.

On ne connaît pas non plus ce qui avait été entrepris par les anciens propriétaires, mais d'après les dires d'actuels locataires, un certain nombre de travaux devront être exécutés. Ceux-ci sont certainement prévus pour les 2, 3 ou 4 prochaines années, il n'y a donc pas d'urgence. Et l'intérêt de ce projet est que le rendement de cet objet, estimé à environ 3 %, va tout de suite ramener de l'argent, ce qui est toujours très intéressant. Donc voilà la situation. La minorité de la COFIN rejoint assez les conclusions de la Commission technique et, au vu des montants déjà engagés et encore à venir rien que pour ces 3 projets, est plutôt d'avis que les engagements qui sont accordés aux projets déjà mis en route doivent d'abord être réalisés avant de solliciter de nouvelles capacités d'acquisition. Bien sûr que si le Conseil communal venait à accorder ces CHF 10 Mios, la Municipalité n'aurait pas l'obligation de les dépenser, mais il s'agirait juste en fait des coûts d'acquisition, et là aussi il y a quand-même toute une série de coûts qui viendraient s'associer à ces nouveaux achats. Comme M. le Municipal Gilles Davoine l'a rappelé à raison, les actifs financiers n'ont pas d'impact sur le plafond d'endettement ou sur la marge d'autofinancement, il s'agit-là d'une règle au niveau de toutes les communes du canton de Vaud.

Cependant, un certain nombre de chiffres ont été mentionnés dans le rapport de la minorité de la COFIN et 2 choses semblent importantes. Si l'on prend un peu de recul et que l'on regarde la dette de la Ville, cette dernière a quand-même subi une hausse continue depuis le début de la législature et est passée, au niveau du Canton, d'un critère qui était considéré comme « bon », c'est-à-dire entre 50 et 100 %, à 120 % à la fin de l'année 2023, ce qui représente quand-même une dette par habitant qui là aussi est en forte augmentation. Les derniers chiffres seront transmis ces prochains jours avec les comptes de l'exercice 2024. Lors de la présentation du budget 2025 à la fin de l'année dernière, il avait aussi été mis en avant que la dette brute était budgétée à CHF 125 Mios. Ce sont donc des montants qui sont quand-même particulièrement importants.

Le dernier point concerne le niveau du degré d'autofinancement. Il laisse les Conseillers lire l'explication figurant à ce sujet dans le rapport de la minorité de la COFIN, mais là aussi les membres de cette dernière ont quand-même constaté qu'il y a une certaine dégradation de ce ratio de degré d'autofinancement. Et là aussi, sans être alarmiste, il rappelle que l'on n'est pas non plus ici en situation de crise ou alarmante, on n'est pas en train de flirter dangereusement avec le plafond d'endettement, mais on parle quand-même de montants conséquents, avec de gros projets qui sont encore en attentes, comme Gare-Sud qui va certainement arriver dans les prochains mois ou les travaux qu'il y aura pour le collège de Mauverney, qui vont là aussi se monter à environ CHF 40 Mios. Donc on n'est pas en train de se demander, dans notre Ville, ce que l'on va bien pouvoir faire de tous ces millions que l'on a emmagasiné dans nos coffres.

Il s'excuse de ce long préambule, mais il pense qu'il était bien de donner certaines précisions.

Il lit ensuite les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Nicolas Pellet : est évidemment obligé de prendre la parole au vu des rapports de minorité de la COFIN et de la Commission technique. Il est personnellement d'avis, tout comme la majorité de la COFIN – c'était en tout cas le cas lors de leur dernière réunion – que le risque financier doit être quand-même relativisé, parce que d'une part il s'agit d'investissements dans l'immobilier et que ce n'est pas par hasard si ce genre d'investissement n'est pas compté pour le plafond de l'endettement, ni au niveau de la marge d'autofinancement, parce que malheureusement, dans la région, l'immobilier continue à prendre de la valeur, donc il pense que c'est un risque qui est relativement limité au niveau des finances communales.

L'argument qui dit que l'on devrait d'abord terminer ce que l'on a commencé est plein de bon sens, mais il pense qu'au niveau de l'immobilier et de l'état relativement tendu du marché dans la région, ce serait une mauvaise idée. En effet, si une opportunité venait à se présenter, l'organisation d'une séance extraordinaire du Conseil communal risque quand-même d'être un peu compliquée suivant le moment. Un délai de 40 jours est fixé dans la LPPPL pour obtenir l'aval du Conseil communal. Si cela tombe durant l'été, cela risque quand-même d'être un peu compliqué. En outre, comme cela a été rappelé, il s'agit-là d'une possibilité d'engager ces CHF 10

Mios. Si cette possibilité n'est pas laissée à la Municipalité, un Conseil extraordinaire devra être organisé, et il pense que le jeu en vaut la chandelle.

Il est vrai que la rentabilité est faible, mais en discutant avec M. Julien Ménoret, boursier communal, à partir du moment où cette rentabilité est non-nulle, c'est quand-même quelque chose qui est intéressant pour la Commune. Et comme il s'agit de LUP, le but n'est évidemment pas de faire une marge extraordinaire. Et par rapport aux calculs et aux projections qui ont été proposées par le boursier communal, les taux qui ont été utilisés sont quand-même des taux qui risquent d'être bas, comme l'a annoncé M. le Municipal Gilles Davoine dans ses communications en début de séance avec un nouvel emprunt est à 0,35 %. Au niveau de la BNS il est même parlé du spectre d'un taux négatif qui pourrait être de retour. Il pense donc que c'est plutôt une bonne nouvelle vis-à-vis des finances publiques et, à son avis, il faudrait quand-même laisser cette possibilité et cette marge de manœuvre à la Municipalité, parce que les bonnes occasions ne se présentent pas tous les jours, il y a déjà un certain nombre de contraintes avec la LPPPL et il y a aussi des critères que la Commune applique. Elle ne va pas acheter n'importe quelle parcelle grâce à ce mécanisme.

Finalement, il pense qu'étant donné l'état tendu du marché immobilier, c'est quand-même une très bonne idée de pouvoir préserver quelques loyers à prix abordable vis-à-vis des gens qui ont grandi à Gland, qui y déplient une vie sociale, qui sont actifs dans les milieux associatifs. Et afin de préserver la qualité de vie de habitants et le tissu social, il pense que c'est positif pour la Commune d'investir dans des LUP. Pour toutes ces raisons, il demande aux Conseillers de bien vouloir soutenir ce préavis.

- M. Dimitri Grandjean : doit tout d'abord un peu s'excuser, parce qu'il était membre de la Commission technique, il était de ceux qui étaient pour ce préavis et il n'a pas fait de rapport de minorité. Maintenant il apparaît au Conseil communal qu'il y a une majorité contre une autre, avec une minorité qui viendrait faire la balance, et il aimerait peut-être rééquilibrer la balance en expliquant les raisons qui le font pencher pour l'approbation de ce préavis.

Tout d'abord, il aimerait parler de la raison de ces préemptions. Il faut quand-même savoir qu'il y a une demande pour les logements sociaux. Il avait rédigé le rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 58 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement d'une politique de l'habitat et la mise à jour de l'« Objectif logement », et il rappelle aux Conseillers l'état actuel, qui est d'un taux de vacance de 0,8 %, avec 283 logements avec des loyers modifiés et 255 ménages en attente. Et statistiquement, ces ménages sont composés de 2 personnes avec 2 enfants, les Conseillers peuvent faire le calcul eux-mêmes. Finalement, dans ces LUP, il y a 62 logements protégés qui sont plutôt pour des personnes âgées qui sont seules, et il y a 32 personnes qui sont en attente. Avec le vieillissement de la population, il faut s'attendre à une augmentation dans les prochaines années. Pour lui, l'intérêt public est totalement prédominant dans cette politique. La Commission technique n'est pas censée analyser ce qui se passe au niveau des finances, mais il a quand-même l'impression que, dans ces projets immobiliers, il y a 2 aspects de la rentabilité qui s'effacent quand on est une collectivité, vu qu'il y a le temps – la collectivité va toujours être là, la commune de Gland ne va pas disparaître, elle ne va pas faire faillite – et puis, comme cela a déjà été dit, il y a des taux très préférentiels qui facilitent le rendement. Et donc personnellement, avec l'intérêt public et ces taux de rendement qui sont quand-même là, même s'ils sont faibles, il recommande aux Conseillers d'accepter ce préavis.

- M. Raphaël Grandjean : encourage également les Conseillers à accepter ce préavis. La population a besoin de logements. Comme cela a pu être constaté dans les derniers articles parus à ce sujet, le taux de vacance est très bas et la population a besoin de pouvoir se loger à des prix abordables. C'est l'un des plus importants leviers que l'on a au niveau politique, et il encourage vraiment les Conseillers à accepter ce préavis.

- M. Gilles Davoine : aimerait tout d'abord, au nom de la Municipalité, vraiment remercier les 2 Commissions, que ce soit le rapport de la Commission technique, le rapport minoritaire et le rapport majoritaire de la COFIN, dans la mesure où finalement tout le monde accepte le fait que la Municipalité a fait de bonnes choses en acquérant ces différents immeubles. Effectivement, c'est bien pour cela que la Municipalité présente ce préavis, parce qu'elle a dépensé l'entier du montant qui était à sa disposition, il n'y a pas de doute à ce niveau-là. Normalement les Commissions lisent les conclusions de leurs rapports puis il y a un débat. Mais visiblement M. Pierre-Alain Bringolf a déjà bien lancé le débat, et il l'en remercie. Au-delà de cela, la Municipalité constate effectivement qu'il n'y a pas de problème avec les LUP, tout le monde l'a répété, même la minorité de la COFIN. On peut voir qu'il n'y aura pas de souci particulier puisque la Municipalité présentera évidemment un nouveau préavis en 2026, il ne sait pas qui sera là, mais c'est en tout cas le projet de la Municipalité actuelle que de présenter à nouveau évidemment un préavis pour une autorisation générale dans ce cadre-là. La Municipalité avait la crainte qu'éventuellement le Conseil communal dise que ce qu'elle a fait jusqu'à maintenant n'est pas bon, en l'occurrence ce n'est pas le cas, donc merci pour cela.

Maintenant il y a quelques éléments qui, dans les différents rapports, ont pu surprendre la Municipalité. Dans le rapport de la Commission technique notamment, il comprend mal le lien qui est fait avec les routes et avec les nouveaux habitants qu'il faudrait mieux accueillir, puisque quoi qu'il en soit, s'il y a une possibilité de préempter, et bien soit c'est la Municipalité qui préemptera et qui fera elle les logements, soit elle ne préemptera pas et c'est l'acquéreur, que la Municipalité ne remplace donc pas, qui fait les logements. Au niveau du nombre de logements et au niveau des nouveaux habitants, et donc de l'utilisation des routes et de l'accueil de ces habitants, cela ne change rien du tout. Si la Commune préempte, c'est elle qui construit les logements, si elle ne préempte pas, c'est l'acheteur non-évincé qui les construit, qui lui ne va pas faire des LUP. Voilà la différence.

S'agissant du rapport de la minorité de la COFIN et suite aux discussions qu'il y a eues lors de la séance de groupe, il a effectivement été rappelé que ce qui est du patrimoine financier n'affecte pas le plafond d'endettement, mais quand bien même cela est dit, il est dit « attention, on y est bientôt, on y arrive ». Non, il y a un plafond d'endettement net que le Conseil communal a accepté à CHF 175 Mios, on en est quand-même encore très loin, et de toute façon ce que la Commune acquiert lorsqu'elle préempte n'entre effectivement pas dans le plafond d'endettement. Pourquoi ? Tout simplement parce que la Commune peut le revendre. Alors certes, si elle le revend, il est toujours obligatoire de faire des LUP, cela intéresse moins les acheteurs, mais la Commune peut revendre ces éléments-là. Et puis surtout, comme cela a été dit aussi, cela fait du rendement. C'est sûr que cela fait du rendement qui est moins bon que si ce ne sont pas des LUP, mais cela crée du rendement. Cela reste finalement des acquisitions qui ne touchent pas au plafond d'endettement, il n'y a donc aucune crainte à avoir par rapport à cela, parce que la Commune va emprunter cette somme et cela va lui rapporter plus que les intérêts que cela lui coûte. Et comme l'a dit M. Nicolas Pellet, cela est évidemment confirmé dans le préavis et par le boursier communal, qui fait ces calculs-là. Et même si parfois le rendement est assez faible, cela reste des éléments de rendement.

Ce qui a un peu été occulté dans toute cette discussion, c'est qu'à chaque fois que la Commune a préempté jusqu'à présent, elle est allée dans des objets qui étaient quand-même très stratégiques. Évidemment que des LUP seront créés, qu'il est important d'en faire et que la Municipalité a cette politique-là, mais par exemple à la Grand'Rue 9, il y a un côté urbanistique évident. Cela permettra non seulement d'élargir le trottoir, mais bien plus que cela, par exemple de faire un parc à un endroit où pour l'instant il y a mur avec un tout petit trottoir, de pouvoir éviter que les voitures passent notamment devant l'UBS, Zenith Voyage et Paro Optic parce qu'elles pourront entrer directement dans le parking souterrain qui aura été écarté. Une place de jeux, qui est inexistante actuellement, sera créée à côté de Paro Optic. Et surtout cela va ouvrir au niveau du Vieux-Bourg, qui est en train d'être terminé et qui sera magnifique, et lorsque l'on passera à l'Avenue du Mont-Blanc, il y aura cette parcelle arborée et cette ouverture sur la Grand'Rue.

Au niveau de la Rue du Midi 1-3, les Conseillers ont pu remarquer qu'accessoirement cette parcelle se trouve juste en face de la future Administration communale située sur la parcelle du WWF qui, soit dit en passant, est une parcelle que la Commune a acquise non pas par un droit de préemption mais par un préavis que le Conseil communal avait accepté. Cette parcelle est donc située en face de la future Administration communale, où il y aura certainement un parking souterrain, dans lequel les habitants de la Rue du Midi 1-3 pourront éventuellement y parquer leurs véhicules, ce qui permettra d'enlever, sur cette parcelle qui est encore peu utilisée, les places de parc et le goudron et de faire un parc également, qui sera lié au parc situé autour de l'Administration communale et qui sera relié au futur parc de Swissquote. Il y a évidemment un élément éminemment stratégique dans cette acquisition-là.

Et au niveau des parcelles acquises vers Grand-Champ, des bâtiments en PPE sur DDP, des locations et des LUP sont en cours de construction juste devant ou derrière, cela dépend où l'on se place, et cela juste à côté de l'école et à côté d'un terrain dont la Commune a déjà acquis une partie des droits à bâtir de Swisscom. Et pour répondre aux vœux présentés par la minorité de la COFIN, la Commune va également acheter la suite de la parcelle de Swisscom pour pouvoir avoir des droits à bâtir supplémentaires à cet endroit. Et la Municipalité a déjà rencontré d'autres propriétaires de biens situés dans ce secteur pour leur expliquer son intérêt et des discussions sont en cours. Il est donc clair que la Municipalité va aussi, parce que cela l'intéresse, essayer d'acquérir des immeubles en dehors de ce droit de préemption. Mais définitivement, et il croit que cela a été reconnu par tout le monde, la Municipalité a fait juste jusqu'à présent. Ce que cette dernière demande au Conseil communal, c'est de lui octroyer ce montant supplémentaire pour l'année à venir pour pouvoir continuer à faire juste, car elle n'a plus les moyens de le faire. Comme les taux d'intérêt vont plutôt baisser qu'augmenter dans l'année à venir, cela ne représente pas un grand risque. Les immeubles promettent du rendement, ce qui permet quand-même à la Commune de gagner de l'argent. C'est un win-win, c'est-à-dire que la Commune gagne de l'argent avec cela et créé des LUP pour permettre de loger des glandois à des loyers qui sont moins importants. C'est cela que la Municipalité demande. Après, très honnêtement, les personnes qui seraient embêtées si la Municipalité venait à demander une séance extraordinaire du Conseil communal durant les mois de juillet ou août par exemple, ce sont les Conseillers. En effet, si une opportunité se présente, la Municipalité le fera, et là les Conseillers ne devront pas trop râler. La Municipalité souhaite éviter cette situation, qui serait gênante tant pour les Conseillers parce qu'ils devront siéger durant l'été, que pour les commissions qui devront rapporter très rapidement. En outre, et cela n'est pas négligeable, lorsque la Commune a préempté, les gens ont été contents qu'il n'y ait pas eu la même publicité que celle qu'il y a eu par exemple à Eysins qui a dû convoquer un Conseil extraordinaire, car dans ce cas-là cela paraît dans la presse, on connaît les vendeurs et les acheteurs, et en général ces derniers préfèrent un peu de discréetion.

Donc franchement, comme il s'agit d'objets qui sont toujours stratégiques, que la Municipalité a fait juste, que c'est du rendement, que cela n'affecte pas le plafond d'endettement et qu'actuellement les taux d'intérêts sont bas, il comprend mal pourquoi le Conseil communal refuserait ce préavis.

- M. Samuel Freuler : déclare qu'effectivement, comme l'a dit M. le Municipal Gilles Davoine, il ne faudrait pas rater des opportunités. Et ce n'est pas parce que lors de cette législature la Municipalité a dépensé CHF 15 Mios qu'à la prochaine législature, même si le Conseil communal lui octroie à nouveau CHF 15 Mios pour faire des LUP, elle redépenserait ce montant. C'est une question d'opportunité. La question est plutôt de savoir si l'on veut se donner la possibilité de pouvoir faire des transactions quand elles sont là, ou de se compliquer la vie si elle se présentent quand-même. Mais ce n'est pas du tout une obligation pour la Ville de dépenser ces CHF 10 Mios d'ici la fin de la législature.

Ensuite, il rappelle que la COFIN va présenter une proposition de motion pour créer une nouvelle commission permanente du Conseil communal, qui permettra de remettre un peu de pouvoir du Conseil communal dans ce genre de transactions. Ce sera la proposition de la COFIN, on verra par la suite comment cela sera géré.

Et il aimerait avoir un éclaircissement de la part de la Municipalité et/ou de la Commission technique, parce que M. le Municipal Gilles Davoine vient de dire que ces LUP seront pour loger des glandois, et dans le rapport de la Commission technique, il est mentionné en page n° 2 que « *La Municipalité nous a fourni une analyse rapide de vive voix montrant que l'objectif des LUP est d'attirer de nouveaux habitants dans notre Commune en offrant des loyers plus abordables* ». Cela est un peu en contradiction avec ce qui a été dit à la COFIN, et il a personnellement quand-même le sentiment que ces LUP sont d'abord pour favoriser les gens qui habitent déjà à Gland, qui paient déjà leurs impôts à Gland, pour pouvoir se loger dans des meilleures conditions selon l'évolution de leur vie, de leur carrière, etc.

- Mme Isabelle Monney : pense qu'il y a une petite erreur par rapport à ce qui vient d'être dit. S'agissant des logements à loyer modéré, il est clair que la ville de Gland propose ces appartements à des habitants de Gland. Il en va de même concernant les appartements protégés. Par contre, il y a une ouverture lorsqu'il y a un rapprochement familial. Par exemple, au niveau d'une famille qui habite à Gland et dont la grand-maman vit dans un autre village et a besoin d'aide, si un appartement venait à se libérer à Gland à ce moment-là et si aucun glandois n'est sur cet appartement, un rapprochement familial sera proposé tout simplement pour faciliter la vie de ces personnes. Et au niveau des logements à loyer abordable, soit les fameux LLA, cela est un peu plus ouvert. Ces appartements ont été proposés aux habitants de la ville de Gland, mais également, dans certains cas, à des personnes travaillant à Gland afin de faciliter la mobilité. Il s'agit-là de critères qui sont signés par convention avec les propriétaires, parce que jusqu'à présent, lors de la création de LLA, la ville de Gland avait travaillé avec des partenaires qui eux construisaient l'immeuble et qui proposaient des LLA, la Commune avait mis le terrain en droit de superficie. Donc c'est pour cela qu'il y a peut-être eu cette mauvaise interprétation, mais il est clair que dès le moment où les gens sont installés dans les appartements, ce sont des glandois.
- M. Rasul Mawjee : déclare que la première chose qu'il aimerait rappeler est le tableau présenté par M. Pierre-Alain Bringolf. Sur ces 5 dernières années, la Commune a quand même dépensé CHF 25 Mios, soit CHF 5 Mios par année. La marge d'autofinancement de la Ville est à peu près de ce montant-là, donc ce n'est pas que l'on a rien fait, que l'on ne fait rien et que l'on dit de tout arrêter. La minorité de la COFIN soutient cet élément-là. Il précise que le plafond d'endettement est de CHF 175 Mios. S'il prend la dernière page du préavis, il est indiqué que le total d'endettement brut est de CHF 165 Mios. Cela lui rappelle que quand il remplit sa déclaration d'impôt, il doit juste dire ce qu'il a emprunté à la banque. Donc, sur cette partie-là, il peut déduire les intérêts, et il est endetté, et sa fortune est plus faible. Quand il va à la banque, cette dernière lui dit que non, cela ne suffit pas, qu'il a un leasing de voiture, qu'il a des engagements dont il faut aussi tenir compte. Et de la même manière, quand on dit que le patrimoine financier ne vient pas à travailler dans le total des endettements, c'est juste de se dire « il y a une partie tu ne la gardes pas ». Ce que l'on garde, c'est ce que l'on a fait pour la Commune et pour cette partie-là. Et pourquoi l'État ou les législateurs ont voulu que ce patrimoine financier ne soit pas là, c'est parce qu'en fait ce patrimoine financier est un investissement, parce qu'on va maintenir la valeur de ce patrimoine dans le temps. Et tout le monde sait que pour maintenir son patrimoine, sa maison, son immeuble ou son bien, il faut avoir un fonds de rénovation. Et dans les calculs de rendement qui ont été effectués, il n'y a pas de fonds de rénovation. Et sur ces éléments-là, il n'y en a pas. Alors c'est quoi le fonds de rénovation ? C'est un prêt à vie de rénovation que l'on va avoir pour pouvoir y investir. Donc on calcule le rendement sur une partie qui nous intéresse, mais on va payer le fonds de rénovation d'une autre caisse qui va sortir de la marge d'autofinancement du ménage communal.

Troisièmement, il rappelle quand-même à M. Nicolas Pellet qu'il y a eu un crash immobilier en 1992, qu'il y a eu la crise des subprimes. Donc le prix de l'immobilier augmente, mais il suffit qu'il y ait une situation exceptionnelle et que tout s'effondre, donc ce n'est pas aussi sûr que cela. Aujourd'hui, mieux que l'immobilier, il y a le Bitcoin. Que la Commune emprunte CHF 10 Mios et les mette dans le Bitcoin.

Et pour finir, il dirait qu'effectivement l'acquisition d'immeubles et des droits immobiliers est une compétence du Conseil communal. Pour simplifier leur vie et passer un bon été, les Conseillers donnent la délégation à la Municipalité pour qu'elle travaille pendant les vacances pour eux. Et il pense que les Conseillers fuient leurs responsabilités en disant que s'il y a une opportunité, ils se lèveront, ils viendront et il s'engageront en acceptant ou non ce qui sera proposé. Aujourd'hui les Conseillers donnent la délégation à la Municipalité et peuvent rester tranquilles. Dans ce même cadre, pourquoi ne pas donner une délégation à la Municipalité pour approuver les préavis, comme cela les Conseillers pourront rester toute l'année à la maison et revenir juste pour l'apéro de fin d'année ?

- M. Gilles Davoine : déclare que c'est très bien, c'est super, mais c'est quand-même tout faux d'un bout à l'autre, et M. Rasul Mawjee ne l'a pas habitué à cela. En l'occurrence, la Municipalité n'a pas dépensé CHF 25 Mios, cela représente le montant avec les éventuelles futures construction et autres. Là, pour l'instant, la Municipalité n'a pas dépensé plus que ce que le Conseil communal a autorisé, soit CHF 14 Mios. Donc la comparaison avec la marge d'autofinancement est évidemment fausse aussi, donc on part sur du premier chiffre et après on compare des choses qui ne sont pas comparables. M. Rasul Mawjee compare un endettement brut avec un plafond d'endettement net. Donc forcément que là cela donne cette impression fallacieuse que l'on serait à CHF 165 Mios contre CHF 775 Mios, sauf que c'est du plafond d'endettement net. Et la différence c'est justement ce que M. Rasul Mawjee essaie d'expliquer, mais alors là c'est juste l'inverse. Pourquoi ne doit-on effectivement pas retenir ces CHF 165 Mios ? Et bien justement parce que dans le patrimoine financier, on y oppose à côté des actifs les immeubles en question, qui ont une valeur et qui peuvent être vendus, contrairement aux écoles ou au bâtiment communal par exemple. C'est pour cela qu'il n'y a pas cet endettement-là et c'est pour cela que, comme dans une déclaration d'impôt, d'un côté il y a effectivement l'endettement et de l'autre côté la valeur de la maison. Mais c'est cette valeur qui fait qu'il n'y a pas CHF 165 Mios justement, et que l'on est très loin du plafond d'endettement. Après il laisse à M. Rasul Mawjee ses considérations sur le Bitcoin. Comme l'a rappelé Mme la Syndique Christine Girod, la Municipalité a juste l'autorisation de préempter des immeubles et pas du Bitcoin, sinon elle pourrait éventuellement en discuter. Et pour finir, il rappelle que ce n'est de loin pas la seule délégation de compétence que le Conseil communal octroie à la Municipalité, mais si les Conseillers souhaitent passer des moins bons étés, ils peuvent par exemple ne plus donner à la Municipalité la délégation de compétence pour plaider, et les Conseillers iront au tribunal s'amuser un peu. Il y a de nombreuses autres délégations, il s'agit de tous les préavis de début de législature. Celui-là ne posait pas de problème, et visiblement, d'après ce qu'il a lu, même dans le rapport de la minorité de la COFIN, et bien cela ne pose pas de problème et cela n'a pas l'air d'être remis en question pour la prochaine législature, ce d'autant avec une commission du Conseil communal qui serait là, cela paraît être un bon système. Tant mieux s'il y a une motion à ce sujet, de toute façon c'est certainement ce que la Municipalité aurait proposé pour la prochaine législature.

Donc M. Rasul Mawjee fait peur. Pourquoi pas, on peut partir de cela, on peut dire qu'en 2008 cela s'est crashé, il y aura peut-être un Covid, etc. Mais il est désolé, la Municipalité ne fait pas de la politique sur l'exceptionnel. Elle essaie d'être la plus anticipative possible, elle essaie de prévoir les choses, mais pas dans l'exceptionnel, elle est obligée d'être raisonnable. Et une nouvelle fois – et il est étonné que M. Rasul Mawjee s'oppose à cela – la Municipalité est juste en train de faire du rendement. Peut-être qu'il est trop petit pour le précédent, mais la Commune fait du rendement. Elle achète des choses qui ont de la valeur, qui se compensent, c'est donc pour cela que la Commune n'augmente pas vraiment son endettement, il y a des actifs en parallèle et cela permet de faire du rendement tout en logeant des glandois à des loyers modérés.

- Mme Véronique Villaine : relève que les Conseillers ont été bombardés de chiffres dans tous les sens. Elle aimerait juste rappeler que ce sont quand-même des investissements qui sont faits pour les glandois, pour des familles qui n'ont pas de deuxième enfant parce qu'ils ne trouvent pas d'appartement pour se loger, pour des familles qui restent bloquées, qui ne savent pas comment vivre à Gland. Il ne faut pas oublier cela. Ce ne sont pas juste des millions qui volent à droite, à gauche, dans tous les sens. C'est vraiment un service à la population, il faut donc arrêter un peu avec les chiffres et rentrer un peu dans l'émotion. Que les Conseillers imaginent demain croiser une famille qui leur dira qu'elle cherche un appartement mais qu'elle n'arrive pas à en trouver. Lui répondront-ils « *ah oui, mais tu sais, moi, j'ai voté contre parce que j'ai peur, je veux garder mes millions, je ne voudrais surtout pas que l'on puisse investir pour toi* ». Que les Conseillers imaginent donc juste répondre cela aux concitoyens.
- Mme Regina Bovet : a juste une question concernant les habitants de Gland. Elle précise qu'elle est favorable à ce préavis, mais qu'est-ce que la Municipalité entend par des gens de Gland ? Si une personne vient des États-Unis ou d'ailleurs pour travailler dans une entreprise qui n'est pas d'ici, aurait-elle droit à un appartement après une année ? Elle aimerait bien, si ce préavis venait à être accepté, que ces appartements soient vraiment des glandois qui ont suivi leur scolarité à Gland ou qui habitent la Commune depuis au moins 5 à 8 ans, parce que sinon c'est trop facile, tout le monde veut prendre ces appartements meilleur marché. Mais sur le fond, c'est une très bonne chose. Et comme l'a dit Mme Véronique Villaine, il faut aller de l'avant.
- M. Rasul Mawjee : aimerait juste rassurer Mme Véronique Villaine. À aucun moment aucune des commissions n'a dit qu'il ne fallait pas investir dans la LPPPL. Et pour répondre à M. le Municipal Gilles Davoine, la minorité de la COFIN n'a jamais dit que la Municipalité avait dépensé quelque chose qu'elle n'avait pas. Ce qu'elle a dit, c'est qu'effectivement le fait d'avoir fait ces achats va déclencher des travaux, travaux que l'Administration communale a chiffrés et qui ont été transmis, et que ceux-ci doivent être réalisés dans un délai de 3 ans au maximum pour mettre en œuvre la LPPPL. Donc en fait, la Commune n'a pas encore dépensé cet argent, c'est prévu pour la semaine prochaine.
- M. Gilles Davoine : répond que ce n'est pas CHF 25 Mios sur 5 ans, c'est lissé sur plus d'années. C'est ce que la Municipalité dit, ce n'est pas la semaine prochaine. Et de nouveau c'est faux, c'est 3 ans mais cela peut être 3 plus 2, donc 5 ans, il faut avoir le projet. Donc c'est lissé sur plus d'années que cela et ensuite, si jamais effectivement le Conseil communal venait à refuser les préavis de construction, et bien cela repart effectivement chez l'acheteur évincé, qui a un droit de réméré.
- Mme Regina Bovet : aimerait juste que la Municipalité lui assure que ce sont bien les glandois qui pourront bénéficier de ces logements.
- Mme Isabelle Monney : répond que bien sûr que c'est pour les glandois, mais ce qui va déterminer finalement qui va pouvoir entrer dans ces appartements, cela va être aussi les revenus de ces personnes. Par exemple, dès le moment où une personne est intéressée par un logement à loyer modéré (LLM), son dossier sera transmis au Canton, qui va analyser la situation financière pour être sûr que cette personne rentre bien dans les critères. Il y a les critères d'occupation de l'appartement, on ne va par exemple pas donner un 4 pièces à un jeune couple qui n'a pas d'enfant. Et elle répète que les LLA sont pour des glandois, en se basant également sur les revenus, en lien avec la convention signée avec le propriétaire.
- M. Pierre-Alain Bringolf : déclare que les Conseillers peuvent se rassurer, il ne va pas repartir dans un grand débat. Lors de la séance de la Commission, il a oublié de poser une question concernant la parcelle de la Rue du Midi 1-3. 2 immeubles sont actuellement occupés par 18 appartements s'il a bien compris. Statistiquement, sur le nombre de locataires de ces appartements, certains ne correspondent tout simplement pas aux critères du LUP, par exemple parce qu'ils ont des revenus supérieurs à ce qui est prévu par rapport à l'accession à des LUP.

Il ignore s'il y a en a ou pas, combien il y en a, mais enfin il pense que la logique voudrait qu'il y en ait un certain nombre. Du fait qu'il est relativement compliqué, et c'est un euphémisme, de pouvoir dénoncer les baux de locataires dans ce pays, comment la Municipalité pense-t-elle gérer ces cas de figure ?

- Mme Isabelle Monney : répond que cela dépend de la façon dont le Canton établit si ces appartements sont bien des LUP, étant précisé que ceux de la Rue du Midi 1-3 seront des LLA. Le Canton va donc calculer l'état locatif et faire une moyenne, pour arriver à un prix au m². Il a été validé que tous les locataires actuels sont vraiment considérées comme entrant dans les critères des LLA, ils vont pouvoir rester dans les appartements. Pour la plupart d'entre eux, cela fait déjà très longtemps qu'ils sont dans ces appartements, ils n'ont donc pas subi les hausses de loyer comme lorsqu'il y a énormément de changement. Mais il peut arriver qu'une famille soit peut-être un peu en-dessus ou en dessous, mais il est pris l'état locatif global divisé par le nombre de m² des appartements pour arriver au critère qui détermine que ce sont bien des LUP.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 41 oui, 15 avis contraires, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal décide d'accepter le préavis municipal n° 75 relatif à l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers selon la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), soit :

- I. *d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 10'000'000.- au total, charges éventuelles comprises, pour l'exercice du droit de préemption au sens de la LPPPL;*
- II. *d'accorder cette autorisation pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales, conformément à l'art. 16 al. 2 du Règlement du Conseil communal.*

AUTRE OBJET

Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, la présidente cède sa place à M. Samuel Freuler, 1^{er} vice-président.

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland »

- M. Rupert Schildböck, premier membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- Mme Ahimara Buffat : tient simplement à prendre la parole pour remercier la Commission technique pour son travail. Comme elle l'avait dit précédemment, elle remercie d'ores et déjà la Municipalité d'avoir pris acte et conscience que quelque chose pouvait et surtout devait être faite au niveau du sentiment de la sécurité en ville de Gland. Elle remercie aussi la Municipalité d'avoir appuyé dans son sens.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Ahimara Buffat intitulée « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland ».

La présidente reprend sa place et remercie M. Samuel Freuler pour l'avoir remplacée.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

10. Préavis municipal n° 76 pour l'accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale

- La séance est fixée au jeudi 15 mai 2025, à 19h00, à la Salle de Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gérald Cretegny. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Pascal Riesen, UDC

Membres : M. Daniel Calabrese, GDG – M. Yann de Siebenthal, GDG – M. Adrien Frantz, PS- Les Vert-e-s – M. Timothée Haesslein, PLR,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.

- M. José Caiano : a quelques questions pour la Commission technique. Il est parlé de 3 îlotiers et de statistiques. Il suppose que les îlotiers travailleront du lundi au vendredi, avec un horaire aménagé si besoin est, peut-être en début de soirée. Il aimerait savoir s'il y a eu une étude ou même une proposition pour avoir 3 unités dédiées uniquement pour Gland, lesquelles seraient intégrées dans les tournus de la gendarmerie. De cette façon, la sécurité serait couverte 24 heures sur 24, y compris le week-end et les jours fériés. Il aimerait savoir la différence entre 3 îlotiers et 3 gendarmes dédiés uniquement pour la ville de Gland.

Le deuxième point qui le préoccupe est que la sécurité publique est mise en avant, mais sans aucun pouvoir, sans aucune prérogative. Il aimerait également savoir l'utilité, aujourd'hui, d'une sécurité publique dans la Ville, le nombre d'effectifs au budget au niveau de la sécurité publique, s'il est réellement utile aujourd'hui d'avoir une sécurité publique, et si ses démarches ainsi que ses missions ne pourraient pas être reprises par des sociétés privées, ce qui reviendrait peut-être moins cher à la Ville.

- M. Aurélien Joye : déclare qu'il est mentionné dans le préavis que ces îlotiers seront situés à la Rue du Borgeaud. Il y a actuellement un poste de gendarmerie à Gland, pourquoi ne seront-ils pas là-bas ?
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 77 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour le raccordement du bâtiment communal sis Grand'Rue 38 au réseau de chauffage à distance de Thermorésô SA

- La séance est fixée au mercredi 14 mai 2025, à 19h30, à la Buvette de la Salle communale, en compagnie du Municipal responsable, M. Yves Froidevaux. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Dimitri Grandjean, GDG

Membres : M. Raphaël Grandjean, GDG – Mme Marlène Bucca, PS-Les Vert-e-s – M. Roger Hemberger, PLR – M. Alain Pernet, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. Préavis municipal n° 78 relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission d'aménagement du territoire. La séance est fixée au mardi 13 mai 2025, à 19h00, à la salle de réunion, bloc C, du Centre scolaire des Perrerets, en compagnie du Municipal responsable, M. Yves Froidevaux.

- La discussion est ouverte.
- M. Jean-Luc Nicolet : souhaite poser quelques questions, dont il remettra la liste à M. le Municipal Yves Froidevaux. Avant tout, il précise qu'il s'agit d'un préavis que le Conseil communal doit accepter ou refuser, sans qu'il soit possible de l'amender. Ses questions sont les suivantes :

- Quelles sont les communes qui ont déjà voté et quelle décision a été prise ?
- La SRGZA a retenu 9 sites sur les 11 dévolus aux activités, et la Commune 7. Sur quels critères ont été faits ces choix ?
- En Plannaz, il y a des habitations. Vont-elles perdurer ?
- Quelles seraient les conséquences pour la commune de Gland en cas de refus d'au moins une commune sur les 47 concernées ? Et quelles sont les possibilités de la Commune pour continuer le développement ?
- Quelles seraient les conséquences en cas de refus du Conseil communal ?
- Quels sont les recours possibles des particuliers, propriétaires ou non ?
- Sur l'ensemble de la Commune, combien de places de travail sont encore possibles ?
- En ce qui concerne les zones non retenues par le préavis, peut-on prévoir des logements ? Sinon, quelle en serait l'affectation ?
- Comment est intégré le volet stratégique de la SRGZA dans le Plan d'affectation communal (PACom) ?
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13. Préavis municipal n° 79 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'arborisation pour la Ville de Gland

- La séance est fixée au jeudi 15 mai 2025, à 18h30, à la Salle n° 101 du Collège des Tuillières, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Stéphanie Larrivé, PS-Les Vert-e-s

Membres : M. Philippe Moret, GDG – Mme Katia Annen, GDG – M. Tommaso Solimine, PLR – M. Jean-Daniel Guillod, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : a une question pour la Commission technique. Elle est un peu surprise de voir arriver une stratégie alors que le Conseil communal a déjà voté plusieurs préavis sur la végétalisation. Elle aurait voulu savoir la stratégie après les projets.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

14. Préavis municipal n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville

- La séance est fixée au mardi 3 juin 2025, à 18h30, à la Salle n° 101 du Collège des Tuillières, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Martin Ahlström, PLR

Membres : Mme Regina Bovet, GDG – M. Pierre Joye, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s – M. Jean-Marc Guibert, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- Michel Girardet : aimerait juste informer la Commission technique de ne pas tenir compte d'un élément figurant dans ce préavis, à savoir que la Route du Stand est un itinéraire SuisseMobile. Cela a été le cas temporairement, mais l'itinéraire officiel est le Chemin des Salettes. À l'époque, cet itinéraire avait été dévié provisoirement lorsque la station de concassage avait été installée pour les travaux du Vieux-Bourg, mais il a maintenant été réhabilité sur le Chemin des Salettes. Ce n'est donc pas un élément à prendre en considération lors des discussions de la Commission technique.

En outre, il est également mentionné dans ce préavis que la Route du Stand sera entièrement fermée à toute circulation. Il rappelle qu'un hangar agricole se trouve sur cette route, et si elle venait à être complètement fermée, il pense que cela poserait problème. Il souhaite dès lors que la Commission technique s'inquiète également de la possibilité d'accéder à cet hangar pendant les travaux.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

15. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Gremion intitulée « Proposition pour l'encouragement des Data Centers écologiques dans notre Ville » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au mardi 13 mai 2025, à 19h00, à la Salle de 2 du bâtiment du Montoly 3-5-7, en compagnie de la Municipale responsable, Mme la Syndique Christine Girod. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Théophile Mounier, GDG

Membres : M. Patrick Mayer, GDG – M. Yvan Gremion, PS-Les Vert-e-s – Mme Sabine Million-Courvoisier, PLR – M. Jean-Daniel Guillod, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

16. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles »

- La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Léonie Wahlen, PLR

Membres : Mme Magali de Preux Boscardin, GDG – Mme Carine Koller, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s – M. Jean-Daniel Guillod, UDC.

- La présidente informe l'Assemblée que le premier membre prendra contact avec les membres de la Commission technique afin d'organiser une séance pour que cette dernière puisse se réunir.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

17. Postulat de M. Raphaël Grandjean et consorts intitulé « Soutien aux commerçants pour la transition numérique »

- La présidente passe la parole à M. Raphaël Grandjean pour le développement de ce postulat.
- La présidente rappelle que, selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal (RCC), ce dernier peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Raphaël Grandjean et consorts intitulé « Soutien aux commerçants pour la transition numérique » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

18. Postulat de M. Arnaud Durand et consorts intitulé « Un parc au cœur de Gland – pour une ville verte »

- La présidente passe la parole à M. Arnaud Durand pour le développement de ce postulat.
- La présidente rappelle à nouveau que, selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal (RCC), ce dernier peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.
- La discussion est ouverte.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : remercie le groupe Élan glandois d'avoir déposé ou proposé ce postulat. Cela lui permet peut-être de clarifier un certain nombre de choses et de revenir sur les communications de M. Yves Froidevaux, elle ne se souvient plus exactement la date, lorsqu'il avait annoncé que la Municipalité avait renoncé au projet de couverture partielle ou totale de l'Avenue du Mont-Blanc. Mais elle aimerait quand-même rassurer les Conseillers sur le fait que la Municipalité a pris acte de cela et a étudié sérieusement cette possibilité, puisqu'en date du 8 avril 2024, l'étude de faisabilité pour la couverture de l'Avenue du Mont-Blanc avait été validée par la Municipalité. Concrètement, les différents Services ont étudié une plateforme consacrée à la mobilité douce, qui offre une aire de détente et qui couvrirait l'Avenue du Mont-Blanc. La contrainte principale résidait dans le fait d'avoir une couverture à longue portée, sans pilier dans le gabarit routier, mais suffisamment haute pour pouvoir faire passer les convois spéciaux et également les poids-lourds. Le relevé topographique avait finalement démontré que cette dernière contrainte nécessitait une plateforme surélevée par rapport aux terrains reliés, soit celui de Swissquote et celui de La Crétaux, soit quelque chose qui venait par-dessus et donc qui était très haut par rapport aux terrains existants. De plus, cela impliquait également la construction d'un mur de soutènement tout le long du Chemin des Tilleuls, mais cela impliquait également la suppression de quasi l'entier des arbres se trouvant le long de l'Avenue du Mont-Blanc. D'un point de vue financier, la couverture totale de l'Avenue du Mont-Blanc au sud a été estimée à CHF 22,5 Mios, et sur la base de ces éléments, la Municipalité a donc pris la décision d'abandonner le projet de couverture de cette avenue. Mais la Municipalité a évidemment décidé de poursuivre les discussions avec Swissquote puisqu'aujourd'hui le permis de construire a été délivré, les travaux ont commencé, et Swissquote travaille actuellement sur la rédaction d'un cahier des charges pour organiser un concours d'aménagements extérieurs. Dans ce cadre-là, ils ont proposé à la Municipalité de déléguer des municipaux dans le jury dans ce concours, et comme déjà annoncé, M. le Municipal Yves Froidevaux et elle-même font partie de ce jury. À ce jour le cahier des charges est en cours de rédaction et les Services respectifs continueront à être sollicités et consultés par rapport à ces éléments-là. Elle a donc envie de dire que ce postulat est très intéressant, mais il enfonce une porte qui est déjà grande ouverte, et elle propose aux Conseillers de les tenir au courant de l'avancée des discussions et de l'avancement du concours qui aura lieu.
- M. José Caiano : déclare qu'au niveau de cette étude, il a un peu de mal à comprendre. Il est simplement parlé d'une étude d'aménagements autour de Swissquote et de rien d'autre. Il n'est pas parlé de recouvrement ou d'autre chose, ou encore devant, vers la voie de chemin de fer, où l'on va se retrouver à nouveau avec un petit chemin de bordure gazonné au lieu de se retrouver avec une belle pelouse bien aménagée sur l'Avenue du Mont-Blanc. Il pense qu'il faut absolument soutenir ce postulat ce soir et qu'il faut aller de l'avant.

Il est vrai que personnellement, quand Swissquote avait présenté ce projet, il s'était dit qu'il y aurait enfin un bel endroit tout vert qui pourrait servir à la population, qui serait peut-être quasiment au centre de la Ville. Le deuxième endroit qu'il avait vu pour cela, c'était à Gare-Sud, mais aujourd'hui il pense que la Municipalité a une vision beaucoup plus béton que verdure, parce que Gare-Sud, comme M. le Municipal Yves Froidevaux l'a dit, ce sera de la construction et rien d'autre, c'est d'ailleurs pour cela qu'il avait interpellé le Conseil communal lors de la dernière séance sur le projet de Gare-Sud. Et puis surtout, quand on parle de participatif au niveau de la population, pour lui c'est quand on met un beau terrain et puis que l'on demande à la population quelles idées pourraient être développées à Gare-Sud. Aujourd'hui, la population va pouvoir voter sur les accessoires uniquement, et rien d'autre, parce que ce sera de la construction.

Juste pour rappel, à l'époque, il y a quelques années en arrière, il avait été parlé que Gare-Sud serait pour une place aménagée où l'on puisse y vivre, qui pouvait accueillir probablement un marché. Et bien cette place-là ne va plus exister, donc on parle aujourd'hui d'un gros investissement sur l'Avenue du Mont-Blanc, mais cette dernière va rester comme elle est. Et pour finir on se retrouve de nouveau dans la même problématique, à savoir que la croissance de Gland se poursuit, que la Ville continue toujours à s'agrandir, et il est continué avec un marché, au milieu, avec des routes fermées, ce qui péjore tous les résidents qui sont dans le quartier sans aucune place. Il pense qu'aujourd'hui les Conseillers devraient soutenir ce postulat, devraient aller de l'avant et avoir une vision claire de la Municipalité sur ce qu'elle veut offrir à la Ville et surtout aux habitants qui sont déjà là. Il pense qu'il serait intéressant de soutenir ce postulat.

- M. Michel Girardet : déclare que les postulant ont rappelé que Swissquote avait effectivement dit qu'ils participeraient à la couverture de l'Avenue du Mont-Blanc. Par contre, ils oublient de rappeler que Swissquote s'était aussi engagée à ce qu'une partie du parc soit publique. Donc il y aura de toute façon un espace de verdure qui sera affecté et ouvert à la population. Il pense que les explications données par Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger sont suffisantes pour qu'effectivement, comme elle l'a dit justement, on n'enfonce pas une porte ouverte, nommer une Commission, obliger la Municipalité à établir un préavis pour des choses qui sont en route, et il pense qu'effectivement c'est une perte de temps, une perte d'argent, et il invite les Conseillers à refuser l'entrée en matière de ce postulat.
- M. José Caiano : a aussi été surpris ce soir de l'étude qui a été réalisée le 8 avril 2024. Il ne l'a pas du tout vue et il souhaite savoir s'il y aurait la possibilité de la consulter. Mais encore une fois, il est important aujourd'hui de pouvoir amener et offrir un espace de vie à la Ville et aux habitants de Gland. Si aujourd'hui on laisse passer cette opportunité pour des moyens financiers, il s'excuse, mais à quoi sert la stratégie de planter des arbres ? Aujourd'hui on est vraiment dans cette étude et ce postulat ne veut pas dire que la Municipalité va être favorable. Ce postulat va pouvoir aujourd'hui ouvrir une réelle requalification et permettra de trouver vraiment un espace à offrir aux habitants.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 7 avis contraires, 14 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse de prendre en considération le postulat de M. Arnaud Durand et consorts intitulé « Un parc au cœur de Gland – pour une ville verte » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

19. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée « Faut-il craindre pour l'avenir du RAT ? »

- La présidente demande à M. Michel Girardet s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. Michel Girardet : répond par l'affirmative. Il remercie la Municipalité pour cette réponse très complète et surtout très rassurante. Comme mentionné dans son interpellation, le but n'était pas d'envisager une sortie du RAT, mais au vu de ce qui a été rapporté par les médias au sujet de Morges et d'Aubonne, on pouvait peut-être s'inquiéter de savoir ce qu'il en était au sein du RAT et finalement se demander si la ville de Gland devrait faire la même chose ou pas. Il est donc très satisfait que la réponse de la Municipalité soit extrêmement rassurante et que cela fonctionne bien. Il pense que le but, par rapport à ce qui a été relayé dans les médias, était que tant les Conseillers que la population soient rassurés. Il remercie donc la Municipalité pour cette réponse, qui lui convient parfaitement.

20. Interpellation de M. Arnaud Durand et consorts intitulée « Pour un littoral accessible à toutes et tous pour l'aménagement inclusif et durable de la plage de la Falaise »

- La présidente passe la parole à M. Arnaud Durand pour le développement de cette interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Yves Froidevaux : remercie M. Arnaud Durand pour cette interpellation, avec un timing absolument parfait – les Conseillers comprendront pourquoi par la suite – et déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Depuis quelques temps, Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et lui-même ont pris leur bâton de pèlerin au sujet de ce dossier, lequel est bloqué depuis plus de 10 ans par le Canton. Pourquoi ? Il y a actuellement 3 Plans partiels d'affectation (PPA) à la Falaise, à savoir le I, le II et le III. Et depuis 10 ans, le Canton a décidé de bloquer les PPA Falaise II et Falaise III et exige que le projet de cheminement piétonnier le long des rives du lac soit finalisé avant de faire entrer ces 2 PPA en vigueur, étant précisé que le PPA Falaise III est celui qui concerne une grande partie de la plage. Et donc, depuis 10 ans, la Commune ne peut rien faire sur cette zone-là. Une tentative a eu lieu en 2016 et le Conseil communal avait voté un crédit d'étude pour des aménagements – il pense que certains Conseillers s'en souviennent. Ce projet a ensuite été soumis au Canton, lequel l'a refusé pour la simple et bonne raison que le PPA Falaise III n'était pas en vigueur. Il y a donc aujourd'hui un blocage total de la part du Canton.

Et pourquoi le timing de cette interpellation est-il parfait ? Parce que ce matin, Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et lui-même ont eu un premier rendez-vous avec le Canton pour discuter des différentes démarches entreprises à ce sujet. L'accueil d'au moins l'un des 3 Services cantonaux concernés a été assez positif, et la Municipalité a décidé de poursuivre les discussions avec le Canton pour tenter de débloquer assez rapidement cette situation. Il a été expliqué au Canton qu'il faudrait décorrérer le PPA du cheminement piétonnier – qui aujourd'hui est bloqué par en tout cas un propriétaire qui y est opposé – et que les 2 PPA restants devraient entrer en vigueur assez rapidement puisque ce sentier n'a finalement pas de lien direct avec ces derniers. La Municipalité va donc continuer à se battre à ce sujet pour pouvoir enfin avoir une plage qui puisse évoluer et répondre aux besoins de la population.

Voilà le préambule qu'il souhaitait faire avant de passer aux questions posées dans l'interpellation, auxquelles il répond avec plaisir au nom de la Municipalité.

Une analyse des besoins a-t-elle été réalisée concernant l'accès au lac pour les personnes à mobilité réduite, les familles et les seniors ?

La réponse est oui. Dans le projet de 2016 qui avait été présenté au Conseil communal, il y avait notamment une rampe d'accès qui permettait à toutes ces personnes de pouvoir accéder aux rives du lac, avec une pente légère. C'est ce qui était prévu et ce que la Municipalité souhaitait faire. Et comme les Conseillers l'auront compris, la Municipalité est aujourd'hui complètement bloquée pour avancer sur ce projet, tout en espérant que celui-ci puisse se débloquer rapidement.

Des aménagements temporaires sont-ils prévus pour l'été 2025 (tapis, rampes, signalétique, etc.) ? La Municipalité envisage-t-elle un SEATRAC Mover ?

Il répond par l'affirmative. Comme les Conseillers le savent, plusieurs aménagements ont été mis en place, notamment des voiles permettant à la population d'être à l'ombre à la plage. Un système de récupération de déchets et des poubelles ont été aménagés. Les peintures des vestiaires ont également été refaites, et tout cela pour un montant global d'environ CHF 30'000.- dont la moitié concerne uniquement les poubelles et la gestion des déchets. L'entier des travaux ont été réalisés par le personnel communal et, pour l'instant, des dépenses relativement modestes ont été effectuées pour des éléments que la Municipalité pouvait faire pour le confort de la population à la plage, puisqu'elle ne peut aujourd'hui pas révolutionner cette parcelle.

S'agissant du SEATRAC Mover, la Municipalité trouve ce projet intéressant, mais elle doit d'abord pouvoir en vérifier la disponibilité, voir si la configuration actuelle de la plage permet un tel aménagement et voir les retours d'expériences qu'il y a eus, notamment à Lausanne. Mais la Municipalité entre en matière pour étudier cette solution. L'installation d'un tel matériel paraît impossible pour 2025, mais la Municipalité est prête à aller voir ce qui se passe ailleurs, si cela fonctionne, quel en est le coût et si cela est adapté à la plage de Gland. Donc oui, la Municipalité est prête à étudier ce point.

Il souhaite ajouter qu'un autre aménagement va être fait assez rapidement à la plage. En effet, dans le cadre du Budget participatif qui avait été mené avec l'ensemble de la population, l'un des 3 projets lauréats était le « Lake House », qui va donc prendre place au bord du lac, permettant ainsi aux baigneurs d'avoir un abri avec des casiers à cadenas pour déposer leurs affaires, sans avoir besoin de monter aux vestiaires pour se changer.

Quelles démarches concrètes la Ville a-t-elle entreprises pour coconstruire un projet avec des associations spécialisées, des urbanistes et les habitants ?

Il a évoqué tout à l'heure le projet de 2016, qui a évidemment été réalisé tant avec des urbanistes que d'autres spécialistes. En 2016, il n'était pas encore parlé de démarches participatives, mais il est plus que probable que si la Municipalité arrive à débloquer la situation, elle puisse effectivement reprendre celle-ci avec un projet qui sera celui de 2016 ou une évolution de celui-ci, et probablement qu'il serait souhaitable aussi de pouvoir intégrer la population aux réflexions par rapport à l'avenir de cette plage.

Quel budget a récemment été alloué aux installations esthétiques ? Quels montants sont prévus pour des aménagements fonctionnels ? Un calendrier public est-il prévu ?

Il a déjà répondu à cette question. En effet, ce sont les CHF 30'000.- qui ont été utilisés pour les différents aménagements.

Concernant le stationnement, la Municipalité prévoit-elle des mesures pour répondre à la fréquentation croissante, comme l'augmentation des places de parc, une meilleure signalétique ou le renforcement des alternatives de mobilité douce (arrêt de bus, station vélos, etc.) ?

Oui, des réflexions sont en cours quant à l'amélioration de l'accès à la plage, en lien avec le Plan directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS). Il a notamment été constaté des problèmes d'accès pour les bus, qui ne passent pas le contour du Chemin de la Falaise. Les réflexions doivent donc se poursuivre, mais la volonté de la Municipalité est évidemment de rendre l'accès à la plage plus facile, sans toutefois pouvoir dire exactement quelles solutions seront définitivement retenues. Elles feront l'objet de toutes les réflexions que la Municipalité espère pouvoir avoir bientôt au sujet de l'aménagement de la plage.

La Municipalité reconnaît-elle l'accès équitable à la baignade comme un levier de cohésion sociale et d'attractivité touristique ?

Il croit que le fait de poser la question, c'est y répondre. Évidemment que la Municipalité reconnaît cette importance.

Une solution par ponton flottant est-elle à l'étude pour compenser le manque d'espace sur la rive ?

En 2016, un pont flottant était prévu. La législation a peut-être changé, il faudra donc vérifier si cela est toujours accepté par le Canton, notamment parce qu'il s'agit d'une zone de protection des oiseaux, et la Municipalité ne peut pas garantir aujourd'hui que cette solution soit possible. Mais évidemment que si elle l'est, c'est une solution qui paraît excellente aux yeux de la Municipalité.

Le calendrier, les objectifs et le budget de rénovation du restaurant de la Falaise sont-ils définis ? Ce projet sera-t-il coordonné avec le reste des aménagements ?

Le restaurant dépend également de la mise en vigueur du PPA Falaise III. Tant que celui-ci n'est pas débloqué, la Municipalité ne peut rien faire. L'idée est évidemment de revenir un jour avec un vrai projet par rapport à ce bâtiment comprenant le restaurant et l'hôtel. Des montants sont effectivement prévus au budget par rapport à cet endroit, mais ils concernent de la rénovation ou des petits travaux pour un montant estimés à environ CHF 60'000.-, notamment des travaux qui doivent être effectués dans l'appartement du gérant pour un peu plus de CHF 30'000.-, puisque comme tout bon propriétaire de logement, il faut de temps en temps faire quelques travaux indispensables. Il ne s'agit donc pas de gros travaux par rapport au restaurant ou à l'hôtel, mais simplement des travaux d'entretien.

Il espère avoir ainsi répondu à l'ensemble des questions qui ont été posées.

- La présidente demande aux interpellants s'ils sont satisfaits de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Arnaud Durand : répond par l'affirmative.

21. Interpellation de Mmes Angelita Galvez et Albulenë Ukshini Sefa intitulée « Parc de Mauverney »

- La présidente passe la parole à Mme Angelita Galvez pour le développement de cette interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Elle remercie Mmes Angelita Galvez et Albulenë Ukshini Sefa pour cette interpellation, qui fait notamment suite à des discussions qui avaient eu lieu et à une visite de certains représentants des espaces-verts dans le parc mentionné. Il avait en effet été question de déplacer l'hôtel à insectes, sachant que l'emplacement actuel bénéficie d'ombre puisqu'il y a de magnifiques arbres justement à cet endroit-là. Pour rappel également, 4 arbres avaient dû être abattus pour des raisons de sécurité, certains étant malades, et 5 nouveaux arbres avaient été replantés, mais évidemment qu'ils sont encore petits et qu'il va falloir du temps pour que la couronne puisse grandir. Il avait en effet été proposé de faucher cet espace et de déplacer l'hôtel à insectes, et le responsable des espaces-verts s'excuse platement. Des contrôles visuels ont été fait cet après-midi pour voir ce qu'il en était, et la fauche et la tonte seront effectuées dans les 2 prochaines semaines, en fonction de la météo. L'hôtel à insectes sera déplacé mais restera dans la zone du parc, un petit peu plus au nord. Dans tous les cas, les enfants pourront ainsi jouer dans la zone ombragée et des couvertures pourront y être posées pour profiter de l'ombre. La Municipalité s'excuse pour le temps écoulé, mais cela sera fait dans les meilleurs délais.

Elle rappelle que la ville de Gland applique la gestion différenciée sur le domaine public et dans les parcs, par la mise en place de fauches tardives et l'encouragement de la biodiversité. Et ces hôtels à insectes sont aussi une manière de sensibiliser les enfants et la population à ces différentes mesures. Il est donc important pour la Municipalité de pouvoir garder ces éléments aussi dans les parcs et de pouvoir apprendre aux enfants qu'il est important de laisser la nature prendre ses droits.

Elle espère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

- La présidente demande aux interpellantes si elles sont satisfaites de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- Mme Angelita Galvez : remercie Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger pour sa réponse, qu'elle trouve tout à fait adéquate. Cependant, selon des recherches effectuées sur Internet, il semblerait qu'un hôtel à insectes a besoin d'un espace avec un peu de verdure sauvage autour. Alors si l'hôtel à insectes est laissé dans le parc, cela va-t-il mobiliser une autre zone de ce parc ? Et elle a une autre question concernant les tables qui ont été enlevées l'automne dernier pour être remises en état. Quand est-ce que ces tables seront de retour dans le parc ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que l'hôtel à insectes va être déplacé et cette zone, dans le parc, ne sera pas tondu. Il y aura donc des herbes hautes autour de l'hôtel à insectes, mais cela concerne une partie du parc qui est ensoleillée, qui n'est donc pas à l'ombre, avec derrière toute la partie non-fauchée située sur une parcelle privée. L'hôtel à insectes sera donc parfaitement bien à cet endroit-là. Concernant les tables, elle se renseignera à ce sujet dès demain matin. Elle informe également les Conseillers que quelques travaux auront lieu au niveau du bac à sable, lequel va être entièrement démonté pour laisser place à un nouvel élément, avec du nouveau sable et une bâche de protection.
- Mme Angelita Galvez : remercie Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger pour ces informations. Cependant, si cet hôtel à insectes est à nouveau entouré d'une végétation sauvage, les petits enfants, qui courrent dans le parc et qui sont pieds nus, vont se blesser. Ils vont aussi aller dans cette zone, à moins qu'une cloison ou qu'une barrière soient installées pour en empêcher l'accès. La Municipalité pourrait-elle envisager de déplacer l'hôtel à insectes dans un endroit plus adéquat, afin que les enfants puissent courir dans le parc et se balader sans tomber sur du faux blé qui les blesse ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : va regarder cela.

DIVERS

22. Nomination d'un membre de la Commission de gestion

Suite à la démission de Mme Stéphanie Larrivé au sein de cette Commission, ce poste est à repourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Albulenë Ukshini Sefa propose la candidature de M. Rupert Schildböck.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature proposée est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Rupert Schildböck est nommé membre de la Commission de gestion.

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

23. Nomination d'un membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Suite à la démission de M. David Mayer, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de Mme Regina Bovet.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature proposée est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Regina Bovet est nommée membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

- La présidente la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

24. Nomination d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal de Région de Nyon

Suite à la décision de M. Simo Mers de siéger en qualité de Conseiller hors-parti, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, Mme Isabelle Wegmann propose la candidature de M. Jean-Daniel Guillod.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature proposée est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Jean-Daniel Guillod est nommé délégué suppléant au Conseil intercommunal de Région de Nyon.

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

25. Nomination d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT)

Toujours suite à la décision de M. Simo Mers de siéger en qualité de Conseiller hors-parti, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, Mme Isabelle Wegmann propose la candidature de M. Jean-Daniel Guillod.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature proposée est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Jean-Daniel Guillod est nommé délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT).

- La présidente le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

26. Divers et propositions individuelles

- M. Elvis Memic : souhaite réagir suite à l'interpellation de Mmes Angelita Galvez et Albulenë Ukshini Sefa. Cela va-t-il s'appliquer à tous les hôtels à insectes situés dans les parcs, qui sont nombreux dans la Commune ? Vont-ils aussi être déplacés pour protéger les enfants ? Les bancs vont-ils aussi être remis dans les autres parc où ils ont été enlevés ou cela ne concerne-t-il que le parc à Mauverney ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que lors de l'installation de ces hôtels à insectes, il est évidemment essayé de les placer sur le côté, car il est important qu'ils soient entourés de prairies. Il y a donc toujours une pesée des intérêts. Et il faut aussi pouvoir les placer à des endroits où on peut les voir et les observer, ce qui est aussi important dans un souci de sensibilisation de la population et des jeunes glandois. La réponse est donc non, ils ne vont pas tous être déplacés. Il y a cette pesée des intérêts et, au parc de Mauverney, il a été pris en considération le fait que des arbres ont dû être abattus, qu'il y a moins d'ombre et que l'hôtel à insectes est actuellement situé où il y a beaucoup d'ombre. Un effort sera donc fait pour le déplacer.
- M. Evan Lock : annonce une manifestation qui aura lieu les 24 et 25 mai 2025. Il s'agit du Tir fédéral en campagne, qui a lieu chaque année et qui a regroupé environ 135'000 tireurs en 2024. Cette année, il n'aura pas lieu à Gland mais à La Rippe, car pour des questions d'organisation et de synergies, la société de tir de Gland « Le Chêne » s'est associée avec les sociétés de La Rippe, de Genolier, de Gingins, de Commugny, de Dully et d'Arzier-Le Muids. Cette manifestation est ouverte à tout le monde dès 10 ans et est gratuite. C'est l'occasion de venir voir ce qu'est le tir et de passer un moment convivial sans forcément tirer. D'autres stands de tir organisent cette manifestation, notamment celui de Bursins. Il s'agit de la plus grande manifestation populaire de tir au monde, et la population est invitée à venir y participer nombreuse.
- M. Michel Girardet : a été interpellé par le président du Ski-Club Nyon, qui s'étonnait que la Commune de Gland ne participe pas et ne donne pas un coup de main pour l'organisation de ce que l'on appelle « Les cours du mercredi », qui ont lieu 5 mercredis après-midi entre les mois de janvier et février. Ces cours, s'ils sont organisés par le Ski-Club Nyon, s'adressent aux enfants de toute la région, et cette année des jeunes de 17 communes, en plus de Nyon, y ont participé. Un courrier a été adressé à ces 17 communes, dont Gland, et toutes ces communes y ont répondu favorablement, au seul fait que les frais de ces cours sont quand-même importants, entre le déplacement en car, les abonnements pour le ski, la collation et les prix des concours organisés au terme de ces cours. Comme la participation financière demandée aux enfants ne couvre pas la totalité des frais, le Ski-Club Nyon a donc écrit à toutes les communes d'où les enfants y participant habitent et, comme déjà dit, sur les 17 communes concernées, 16 y ont répondu, et Gland n'a même pas daigné répondre. Il ne s'agit pas d'un montant énorme, c'est à bien plaisir, les communes pouvaient verser la somme qu'elles souhaitaient. En l'occurrence, sur les 16 communes ayant répondu favorablement, cela représente une moyenne de CHF 53.- par enfant. Il y avait 6 enfants glandois, ce n'est donc pas un montant extrêmement important. Il aimerait donc savoir comment cela se fait-il que la ville de Gland n'ait pas souhaité y participer. Ces cours sont donnés à La Dôle, il croit que ce sont des jeunes qui continueront plus tard à skier à cet endroit, qui a été largement soutenu par la Commune dans le cadre des préavis concernant Télé-Dôle au niveau de la Région de Nyon. Il aimerait juste savoir pourquoi la ville de Gland n'a pas souhaité participer à cette aide pour le Ski-Club Nyon.
- Mme Isabelle Monney : ne pense pas que la Municipalité a décidé de ne pas répondre à ce courrier, elle n'a tout simplement pas encore discuté de ce dossier. La Municipalité reçoit énormément de demandes de dons, qu'elle traitait auparavant toutes les semaines. Elle s'est rendu compte que des demandes récurrentes lui sont adressées, parfois plusieurs fois dans l'année, et finalement elle se focalise 3 fois par année sur ces demandes, lesquelles sont toutes reprises les unes après les autres. Des tableaux ont été conçus pour pouvoir répartir justement ces dons et la Municipalité sera attentive à verser quelque chose au Ski-Club Nyon.

- M. Michel Girardet : précise juste que le courrier en question date du 14 février 2025, cela fait donc déjà quelques mois que la ville de Gland l'a reçu.
- M. Jean-Luc Nicolet : relève qu'il a signalé à quelques reprises qu'il manquait 2 candélabres à la Rue de Malagny. Quel a été son plaisir de voir que, cet après-midi, 2 nouveaux candélabres ont été installés. Donc maintenant le trou noir à la Rue de Malagny, c'est fini, merci !
- M. Samuel Freuler : a lu dans le quotidien « La Côte » une demande de mise à l'enquête pour des biotopes à grenouilles à la Ballastière. Est-ce enfin le retour des fameuses grenouilles dont il a déjà souvent été parlé au sein du Conseil communal, notamment grâce à M. Georges Grandjean, ancien Conseiller ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'il s'agit en effet de biotopes comme mesures de compensation pour notamment la voie de débord du côté de la Ballastière, mais elle ne pense pas que cela ait trait aux anciennes grenouilles mentionnées par M. Samuel Freuler.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 19 juin 2025 à 19h00, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h40.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :

 Ahimara Buffat



La secrétaire :

 Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du dicastère Infrastructures & Environnement
2. Postulat de M. Raphaël Grandjean et consorts intitulé « Soutien aux commerçants pour la transition numérique »
3. Postulat de M. Arnaud Durand et consorts intitulé « Un parc au cœur de Gland – pour une ville verte »
4. Interpellation de M. Arnaud Durand et consorts intitulée « Pour un littoral accessible à toutes et tous pour l'aménagement inclusif et durable de la plage de la Falaise »
5. Interpellation de Mmes Angelita Galvez et Albulenë Ukshini Sefa intitulée « Parc de Mauverney »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland

